

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

122^e année

11 août

1990

No 32

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

122^e année
11 août 1990
No 32

Sommaire

Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Code de procédure civile
Compagnies, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Ministères, Avis concernant les
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les
Proclamation(s)
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les
Syndicats professionnels, Loi sur les
Ventes par shérif

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde

publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Les Editions TransMo
7, chemin Bates
Outremont, QC
H2V 1A6
Téléphone: (514) 270-7172

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE DES MANOIRS (<i>Rachat d'obligations</i>)	3535
ORDRE ANTONIEN LIBANAIS DES MARONITES (<i>L.P.S.</i>)	3535
SUCCESSION FLORE-IDA BEAUDRY (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3535
SUCCESSION LESLIE RONY (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3535
SUCCESSION NATHALIE DEMERS (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3535
VILLE DE PIERREFONDS (<i>Rues et ruelles</i>)	3536

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Alexandre Morin	3536
Asheesh Kashyap	3537
Chantal Garofano	3537
Charles Jean	3537
Daniel Ménard	3537
Ève Therrien	3537
France Sanschagrin	3537
Françoise Labrecque	3537
Gérard Arpin	3537
Hassim Nassir	3537
Jean Denis Bernard	3537
Joseph Firmin Roland Leblanc	3537
Joseph Richard Gordon Gatz	3537
Julia A. Sesia	3538
Le Dinh Nam	3538
Manon Foisy	3538
Marie Agathe Noella Poudrier	3538
Marie Lise Bertille Hamel	3538
Marie-Nathalie Saint-Jean Lapierre	3538
Mary Sandra Maxine Blonder dite Laporte	3538
Miray Kourdi	3538
Roger Long	3538
Roméo Larrain Malo	3538
Roxanne Lapointe	3538
Stéphane Leclair	3539
Sylvie Bruneau	3539
Urbain Roger Soussouhounto	3539
Zhen Fei Wang	3539

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ABDENACER HOUSNIA (<i>Assignment</i>)	3539
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ABDUL KHALIG (<i>Assignment</i>)	3539
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CHANTAL SENECHAL (<i>Assignment</i>)	3539
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CHRISTIANE HÉROUX (<i>Assignment</i>)	3539
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CLAUDE ARBOUR (<i>Assignment</i>)	3540

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. FRANCINE VIGNERON (<i>Assignment</i>)	3540
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. FRANÇOIS GOULET (<i>Assignment</i>)	3540
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GERRY STEFANATOS (<i>Assignment</i>)	3540
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GRAGINA WENT (<i>Assignment</i>)	3540
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GUY LEMIEUX (<i>Assignment</i>)	3540
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. HEATHER LORD (<i>Assignment</i>)	3541
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. HUGH LARIVIÈRE (<i>Assignment</i>)	3541
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JACQUES DUFOUR (<i>Assignment</i>)	3541
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JANIE ROULEAU (<i>Assignment</i>)	3541
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JEAN HÉBERT (<i>Assignment</i>)	3541
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JOHN MCNAMEE (<i>Assignment</i>)	3541
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LINDA RUGGLES (<i>Assignment</i>)	3542
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MICHELLE BILODEAU (<i>Assignment</i>)	3542
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. NORMAND BERGERON (<i>Assignment</i>)	3542
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PATRICK ALLARD (<i>Assignment</i>)	3542
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PAULA ARMSTRONG (<i>Assignment</i>)	3542
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PETER PAWSON (<i>Assignment</i>)	3542
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PIER BLAIS (<i>Assignment</i>)	3543
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PIERRE SIMARD (<i>Assignment</i>)	3543
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ROBERT ROTHON (<i>Assignment</i>)	3543
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RUDDY WILLIAM MAYOFF (<i>Assignment</i>)	3543
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SANDRA CAPPONI (<i>Assignment</i>)	3543
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. THUONG TRAN (<i>Assignment</i>)	3543

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3544
----------------------------------	------

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	3544
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	3557
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	3558

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	3559	LA FONDATION BERTHIER MALENFANT	3574
2425-4526 QUÉBEC INC. (<i>Erratum</i>)	3591	L'ASSOCIATION DES ARTISANS DE ST-CONSTANT	3574
ÉLECTRICITÉ DE CAMIONS L.P. INC. (<i>Erratum</i>)	3591	L'ASSOCIATION MONOPARENTALE ET PERSONNES SEULES DE NORMÉTAL ET LES ALENTOURS	3575
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/ COMPLÉTÉ	3563	LE CLOU DE L'ART INC.	3575
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES LETTRES PATENTES	3564	LES ENTREPRISES BAGADE INC.	3575
CLUB DE CANOË-KAYAC DU LAC ST-JOSEPH (<i>Erratum</i>)	3590	LES ÉQUIPEMENTS FORTIN INC.	3575
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3566	LES IMMEUBLES DORSI INC.	3575
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	3566	LES IMMEUBLES ELECTRA INC.	3575
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE CAP-AUX-MEULES, NUMÉRO 8526 (<i>Erratum</i>)	3591	LES IMMEUBLES HERMINE INC.	3575
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE HUNTINGDON, NUMÉRO 3957 (<i>Erratum</i>)	3591	LES PLACEMENTS DE LA MÉTIS INC.	3575
DISSOLUTION (Article 28)	3567	LE TRANSPORTEUR DU ROI MEUBLES ET DECORS MIRAGE (LAVAL) INC	3575
DISSOLUTION — DEMANDES DE		MOREDALE REALTY CORPORATION	3575
1842-3053 QUÉBEC INC.	3572	NAP. GOSSELIN & FILS INC.	3575
2155-8155 QUÉBEC INC.	3572	PLOMBERIE ET CHAUFFAGE EXCEL INC.	3576
2320-4514 QUÉBEC INC.	3572	POURVOIRIE TÊTE DE CASTOR INC.	3576
2434-8021 QUÉBEC INC.	3572	PRODUCTIONS QUATRAM INC.	3576
2528-4795 QUÉBEC INC.	3572	RADIATEUR SÉLECT INC.	3576
2531-9559 QUÉBEC INC.	3572	RELIABLE THREADS INC.	3576
ADÉLARD DE SENNEVILLE & FILS INC.	3572	REMBOURRAGE PEAU NEUVE INC.	3576
ADÉLARD TREMBLAY & FILS LTÉE	3572	SOCIÉTÉ ACADIENNE DE RECHERCHES PÉTROLIÈRES LTÉE	3576
ASSOCIATION DES AMIS DE CROUIGNOLES AU CHOCOLAT MAGNIFIQUE INC.	3572	S.O.S. J'ÉCOUTE	3576
BAYER (CANADA) INC.	3572	VAILLANT & FRÈRES LTÉE	3576
BERNARDIN ROBITAILLE INC.	3572	VIDÉO 84 INC.	3576
BIORYTHCO INC	3573	WARREN HALE LTÉE	3576
BOUTIQUE LARA INC.	3573	DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES	3577
C.H.G.B. LTÉE	3573	CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (Article 1879 du Code civil)	
CLUB SOCIAL 12-39 INC.	3573	EGYPTIAN SELECT INVESTMENTS III AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3577
COMITÉ DU 125 ^e ANNIVERSAIRE D'ARMAGH	3573	HUNT CLUB III AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3577
COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN ENSEIGNEMENT MODERNE ESTRIE INC.	3573	PLACEMENTS SÉLECTE D'ÉGYPTE III SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3577
CONSTRUCTION NAIRN INC.	3573	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HUNT CLUB III	3577
CORALLINE INC	3573	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES LIEUX DU CULTE II	3577
CORPORATION DES FÊTES DE TROIS-PISTOLES INC.	3573	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE «THE PIANIST»	3577
DACTY-PRO INC.	3573	CHANGEMENT DE LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL	
DESROSIERS ROBINSON INC.	3573	EGYPTIAN SELECT INVESTMENTS III AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3577
DISTRIBUTION M. MARQUIS INC.	3573	LA COMPAGNIE VALEURS MOBILIÈRES TRANSATLANTIQUE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3577
ENERBOIS INC.	3574	PLACEMENTS SÉLECTE D'ÉGYPTE III, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3577
EXCEL PLUMBING AND HEATING INC.	3574	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BRUGES	3577
FILS RELIABLE INC.	3574	LONGUEUIL	3577
GENDRON, GAUTHIER INC.	3574	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BIENVILLE	3577
GESTION BOILEAU CHAMPAGNE INC.	3574	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE «THE PIANIST»	3578
GESTION IRSA INC.	3574	TRASATLANTIC SECURITIE COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3577
GESTION KANFIN INC.	3574	DISSOLUTION	
HENRYK REIZES INC.	3574	LE SARA, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3578
H.P. CARIGNAN INC.	3574		
IMMEUBLES MARIE-VICTORIN INC.	3574		
JEUNES ENTREPRENEURS DE L'ESTRIE INC.	3574		

FORMATION		PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN	
AU FIL DE L'EAU, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3578	TRUST GÉNÉRAL INC.	3582
DIRECTION DE RECHERCHE ÉNERGIE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3578	SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES	
ENERGY RESEARCH MANAGEMENT, AND COMPANY LIMITED	3578	CENTRE DE RÉADAPTATION CINQUIÈME SAISON (<i>L.P.S.</i>)	3583
LE ST-GERMAIN, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3578	SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STARS ST-BRUNO	3579	ASSOCIATION DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (<i>Changement de nom</i>)	3583
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VILLAGE ARCHIMÈDE CINQUIÈME	3578	ASSOCIATION DES DERMATOLOGISTES DU QUÉBEC (<i>Changement de nom</i>)	3583
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VILLAGE ARCHIMÈDE QUATRIÈME	3578	ASSOCIATION DES MÉDECINS CLINIENS ENSEIGNANTS DE MONTRÉAL (<i>Changement de nom</i>)	3583
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VILLAGE ARCHIMÈDE SIXIÈME	3579	ASSOCIATION OF DERMATOLOGISTS OF QUÉBEC (<i>Changement de nom</i>)	3583
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VILLAGE ARCHIMÈDE TROISIÈME	3578	L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS PROTESTANTS DU QUÉBEC (<i>Changement de nom</i>)	3583
REMPLACEMENT D'UN COMMANDITÉ		SYNDICAT DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DE LA MAURICIE (<i>Changement de nom</i>)	3583
HUNT CLUB III AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3579	SYNDICAT DU SOUTIEN SCOLAIRE DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS (<i>Formation</i>)	3583
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HUNT CLUB III	3579	VENTES PAR SHÉRIF	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BIENVILLE	3579	CHARLEVOIX	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE «THE PIANIST»	3579	CAISSE POPULAIRE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE c. BELLEY <i>ET AL.</i>	3584
COMMANDITAIRES		MONTRÉAL	
EGYPTIAN SELECT INVESTMENTS III AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3580	ASSURANCE-VIE DESJARDINS c. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-MATHIEU ENR. <i>ET AL.</i>	3584
PLACEMENTS SÉLECTE D'ÉGYPTE III, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3580	SAINT-AURICE	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BRUGES LONGUEUIL	3580	CENTRE DE RÉNOVATION INC. c. CONSTANTINEAU	3585
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES		TERREBONNE	
AFFAIRES CULTURELLES		MUNICIPALITÉ DE PRÉVOST c. FLAX-MINTZ <i>ET AL.</i>	3590
CLASSEMENT DES BIENS CULTURELS		MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOVITE, PAROISSE c. LE CURATEUR PUBLIC	3586
MAISON LAMPRON (571, boulevard Sainte-Anne, Yamachiche)	3580	MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES c. YARENNIS	3590
AFFAIRES MUNICIPALES			
DIVERS			
VILLAGE D'EASTMAN (<i>L.P.</i>) (<i>Erratum</i>)	3591		
POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES			
CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 5)	3581		
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 5)	3581		
PROCLAMATIONS			
Cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Pierrefonds</i> sur le territoire de la ville de Dollard-des-Ormeaux	3582		
Cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Sainte-Thérèse</i> sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines et l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Terrebonne</i> sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines	3582		

AVIS JURIDIQUES

Avis divers

Commission scolaire des Manoirs*Rachat d'obligations*

Obligations émises par la Commission scolaire de la ville de Terrebonne, émission de 547 500 \$ datée du 15 septembre 1971.

L'émission susmentionnée prévoit un rachat par anticipation au 15 septembre 1990 de 20 000 \$.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que la Commission scolaire des Manoirs (la dette obligatoire de la Commission scolaire de la ville de Terrebonne étant demeurée depuis le 1^{er} juillet 1976, la dette obligatoire de la Commission scolaire des Manoirs, en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera pour un montant principal de 20 000 \$ le 15 septembre 1990 en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal, plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Coupures de 1 000 \$:

Numéros: 441, 442, 450, 451, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 473, 474, 477, 478.

Les obligations devant être ainsi rachetées, deviendront dues et payables le 15 septembre 1990 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros susmentionnés avec tous les coupons d'intérêts échéant après le 15 septembre 1990 y attachés.

Les obligations immatriculées doivent être accompagnées des procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de courir le et après le 15 septembre 1990.

Terrebonne, le 13 juin 1990

Commission scolaire des Manoirs

*Le directeur de services
des ressources financières,*
RENÉ S. GOUPIL

67974

ORDRE ANTONIEN LIBANAIS DES MARONITES

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1990 07 17, à la corporation « ORDRE ANTONIEN LIBANAIS DES MARONITES », modifiant les lettres patentes.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

2167-1904

679924

Succession Flore-Ida Beaudry

Avis public est, par les présentes, donné que dame Flore-Ida Beaudry, en son vivant, domiciliée au 7330, rue Notre-Dame, Trois-Rivières-Ouest, G9B 1L8, est décédée, laissant un testament, dernier non révoqué ni amendé, reçu devant Gilles-Guy Garceau, notaire, le 14 septembre 1989, minute 20895 et ses héritiers résiduaux nommés au susdit testament, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, cette succession, par acte devant Gilles-Guy Garceau, notaire, le 9 mai 1990, minute 21145, enregistré à Trois-Rivières, le 10 mai 1990, sous le no 398578.

Un inventaire des biens pourra être consulté au bureau du notaire Gilles-Guy Garceau, 1185, rue Hart, Trois-Rivières, G9A 5J3.

Trois-Rivières, le 27 juillet 1990

Le procureur,

67965

GILLES-GUY GARCEAU, notaire

Succession Leslie Rony

Prenez avis que M. Dominique Rony et dame Camille Hardy, domiciliés au 4741, Saint-Félix, Saint-Augustin-de-Desmaures, comté de Portneuf, QC, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Leslie Rony, décédé le 10 mars 1990 par acte reçu devant Gilles Guy Côté, notaire, le 10 juillet 1990 et enregistré au bureau d'enregistrement de Portneuf le 16 juillet 1990 sous le numéro 331013.

Ancienne-Lorette, le 30 juillet 1990

Le procureur,

67966

GILLES GUY CÔTÉ, notaire

Succession Nathalie Demers

Avis est, par les présentes, donné que:

— Dame Lise Langlois, serveuse, demeurant au 976, place de la Sapinière, appartement 2, Valcourt, province de Québec, JOE 2L0, a été nommée tutrice à Annick Demers et Cindy Demers, par acte de tutelle homologué à la Cour supérieure pour le district de Bedford, le 12 mars 1990, cause numéro 460-14-000019-908;

— Annick Demers et Cindy Demers, domiciliées au 976, place de la Sapinière, appartement 2, Valcourt, province de Québec, JOE 2L0, sont héritières pour un sixième indivis chacune de leur soeur, feu Nathalie Demers, en son vivant étudiante, domiciliée au 976, place de la Sapinière, appartement 2, Valcourt, province de Québec, JOE 2L0, laquelle est décédée dans la municipalité du canton de Melbourne, le 23 décembre 1989, laquelle est décédée sans laisser de testament

Lise Langlois, ès qualités de tutrice à Annick Demers et Cindy Demers, a accepté la succession de ladite Nathalie Demers, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Lucie Lavallée, notaire, 550, rue de l'Église, Valcourt, province de Québec, JOE 2L0, le 12 juin 1990, et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Shefford à Granby, le 21 juin 1990, sous le numéro 345796.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Lucie Lavallée, notaire, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Valcourt, le 19 juillet 1990

Le procureur,

67906 LUCIE LAVALLÉE, notaire

Ville de Pierrefonds

Avis est par les présentes donné que la ville de Pierrefonds entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes pour devenir propriétaire des rues et ruelles ci-après décrites.

L'article 422 de cette loi se lit comme suit:

« Les rues et ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1) Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2) Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

3) L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4) Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. »

Description sommaire des rues pour lesquelles la ville entend se prévaloir de l'article ci-dessus mentionné:

- a) la subdivision 73 du lot 22 (boulevard Gouin);
- b) la subdivision 20 du lot 32 (rue Edward);
- c) la subdivision 26 du lot 115 (rue Newcastle);
- d) la subdivision 222 du lot 173 (rue Rideau);
- e) la subdivision 223 du lot 173 (rue Simard);
- f) la subdivision 224 du lot 173 (rue Labelle);
- g) la subdivision 7 du lot 237 (chemin Charlebois);
- h) la subdivision 8 du lot 237 (chemin Charlebois);

i) la subdivision 185 du lot 68 (ruelle);

j) la subdivision 193 du lot 67 (ruelle);

k) une partie non subdivisée du lot originaire 37 (boulevard Saraguay): bornée vers le nord par le boulevard Saraguay (37-293 rue), vers l'est par le parc Paquin (37 pte), vers le sud par le boulevard Saraguay (37-21 pte rue) et vers l'ouest par le lot 37-344-2, l'avenue Belvédère (37 pte) et le parc Paquin (37 pte); contenant en superficie 1 518,1 mètres carrés;

l) une partie des subdivisions 24, 25 et 26 du lot originaire 187A (rue Apple Blossom):

bornée vers le nord-ouest par le lot 187A-34 (rue Apple Blossom), vers le sud-est par d'autres parties des lots 187A-24, 187A-25 et 187A-26, vers le sud-ouest par le lot 187A-420 (rue Apple Blossom) et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 187A-26.

du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, division d'enregistrement de Montréal.

Avis est également donné que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, telles que mentionnées plus haut, ont été accomplies. Le Conseil municipal a approuvé les descriptions techniques desdites rues et ruelles par sa résolution 90-100 adoptée le 12 mars 1990.

Avis est également donné que l'original des descriptions techniques et des plans de ces rues et ruelles, préparé par monsieur René Leblanc, arpenteur-géomètre, est déposé à mon bureau où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance et qu'une copie de ces descriptions techniques et de ces plans a été déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Montréal et enregistrée sous le numéro 4259439, le 23 mars 1990.

Pierrefonds, le 17 avril 1990

66501-18-2

Le greffier,
GABRIEL LEGAULT

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Alexandre Morin

Prenez avis que Alexandre Morin, domicilié au 10854, d'Auteuil, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alexandre Aubry.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 25 juillet 1990

Le procureur du requérant,
P. WILBROD GAUTHIER, avocat

67925-32-2

Asheesh Kashyap

Prenez avis que Asheesh Kashyap, domicilié au 17730, Antoine-Faucon, Pierrefonds, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ajay Kashyap.

Pierrefonds, le 17 juillet 1990

67819-31-2

Le requérant,
ASHEESH KASHYAP

Chantal Garofano

Prenez avis que Chantal Garofano, domiciliée au 6856, rue de Saint-Vallier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vicky Valdès.

Montréal, le 30 juillet 1990

67967-32-2

La requérante,
CHANTAL GAROFANO

Charles Jean

Prenez avis que Charles Jean, domicilié au 1244, 2^e Avenue, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charles Fleury.

Québec, le 19 juillet 1990

67820-31-2

Le requérant,
CHARLES JEAN

Daniel Ménard

Prenez avis que Daniel Ménard, domicilié au 5364, rue Saint-Denis, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Ménard-Hegyès.

Montréal, le 17 juillet 1990

67799-31-2

Le procureur du requérant,
MARTIN PIETTE, avocat

Ève Therrien

Prenez avis que Ève Therrien, domiciliée au 3273, 1^{er} Rue, Chomedey, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ève Richelieu.

Chomedey, le 18 juillet 1990

67871-31-2

La requérante,
ÈVE THERRIEN

France Sanschagrin

Prenez avis que France Sanschagrin, domiciliée au 740, 8^e Rue, Limoilou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de France Raymond.

Québec, le 10 juillet 1990

67800-31-2

Le procureur de la requérante,
ME LOUISE DASYLVA-LAFLEUR

Françoise Labrecque

Prenez avis que Françoise Labrecque, domiciliée au 225, Victor-Delamarre, appartement 8, Vanier, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Francine Labrecque.

Québec, le 19 juillet 1990

67872-31-2

Les procureurs de la requérante,
CÔTÉ DEMERS & LAMBERT

Gérard Arpin

Prenez avis que Gérard Arpin, domicilié au 588, rue de l'Espina, Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gérard Perry.

Terrebonne, le 22 juin 1990

67926-32-2

Le requérant,
GÉRARD ARPIN

Hassim Nassir

Prenez avis que Hassim Nassir, domicilié au 7756, rue Central, appartement B, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maolud Sultan.

Montréal, le 24 juillet 1990

67927-32-2

Le procureur du requérant,
ME WAÏCE FERDOUSSI

Jean Denis Bernard

Prenez avis que Jean Denis Bernard, domicilié au 6644, place des Tournesols, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Bernard.

Charlesbourg, le 24 juillet 1990

67873-31-2

Le requérant,
JEAN DENIS BERNARD

Joseph Firmin Roland Leblanc

Prenez avis que Joseph Firmin Roland Leblanc, domicilié au chantier L.G. 2 A, Baie-James, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Firmin Roland Alex Leblanc.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Baie-James, le 24 juillet 1990

67874-31-2

Le requérant,
JOSEPH FIRMIN ROLAND LEBLANC

Joseph Richard Gordon Gatz

Prenez avis que Joseph Richard Gordon Gatz, domicilié au 5020, Allard, Pierrefonds, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Gordon Greenberg.

Montréal, le 24 juillet 1990

67928-32-2

Le procureur du requérant,
ME BRIAN SHER

Julia A. Sesia

Prenez avis que Julia A. Sesia, domiciliée au 21562A, route Lakeshore, Sainte-Anne-de-Bellevue, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie A. Sesia.

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 4 février 1990

67907-32-2

La requérante,
JULIA A. SESIA

Le Dinh Nam

Prenez avis que Le Dinh Nam, domicilié au 3601, Sainte-Famille, appartement 1607, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Le Van Raymond.

Montréal, le 18 juillet 1990

67843-31-2

Le requérant,
LE DINH NAM

Manon Foisy

Prenez avis que Manon Foisy, domiciliée au 6896, Saint-Vallier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Heidi Foëcy.

Montréal, le 20 juillet 1990

67844-31-2

La requérante,
MANON FOISY

Marie Agathe Noella Poudrier

Prenez avis que Marie Agathe Noella Poudrier, domiciliée au 11, rue Baugainville, Ferme, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Agathe Noëlle Poudrier.

Thetford Mines, le 25 juillet 1990

67908-32-2

Les procureurs de la requérante,
GOSSELIN, OUELLETTE, GRONDIN, HOULE

Marie Lise Bertille Hamel

Prenez avis que Marie Lise Bertille Hamel, domiciliée au 2075, Foucher, Saint-Vincent-de-Paul, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lise Bertille Berthe Hamel.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Laval, le 26 juillet 1990

67930-32-2

La requérante,
MARIE LISE BERTILLE HAMEL

Marie-Nathalie Saint-Jean Lapierre

Prenez avis que Marie-Nathalie Saint-Jean Lapierre, domiciliée au 4007, rue Louis-Veillot, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Nathalie Lapierre.

Montréal, le 16 juillet 1990

67801-31-2

Les procureurs de la requérante,
POIRIER, MURRAY, BOUGIE & BAILLARGEON

Mary Sandra Maxine Blonder dite Laporte

Prenez avis que Mary Sandra Maxine Blonder dite Laporte, domiciliée au 90, boulevard Jean-Paul-Vincent, appartement 38, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mary Sandra Maxine Kelly.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 13 juillet 1990

67875-31-2

Les procureurs de la requérante,
HEENAN BLAIKIE

Miray Kourdi

Prenez avis que Miray Kourdi, domiciliée au 1080, Saint-Mathieu, appartement 705, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mireille Kourdi.

Montréal, le 24 juillet 1990

67929-32-2

Le procureur de la requérante,
CHAHE-PHILIPPE ARSLANIAN, avocat

Roger Long

Prenez avis que Roger Long, domicilié au 1733, boulevard Sainte-Marie, Mascouche, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roger Lang.

Berthierville, le 6 juillet 1990

67956-32-2

Le procureur du requérant,
CLAUDINE BERNÈCHE, notaire

Roméo Larrain Malo

Prenez avis que Roméo Larrain Malo, domicilié au 59, chemin Bord-de-L'Eau, Fort-Coulonge, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roméo Larry Malo.

Hull, le 10 juillet 1990

67957-32-2

Les procureurs du requérant,
GUITARD ET CHENIER, avocates

Roxanne Lapointe

Prenez avis que Roxanne Lapointe, domiciliée au 201, rue Saint-Marc, Beauceville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roxanne Gilbert.

Beauceville, le 3 juillet 1990

67849-31-2

Le procureur de la requérante,
ANNE BOLDDUC, notaire

Stéphane Leclair

Prenez avis que Stéphane Leclair, domicilié au 460, rue Pigeon, Beloeil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stéphane Bousquet.

Beloeil, le 24 juillet 1990

Le procureur du requérant,
DIANE VÉZINA, *avocate*

67931-32-2

Sylvie Bruneau

Prenez avis que Sylvie Bruneau, domiciliée au 195, McNicoll, Dorval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Santini.

Dorval, le 19 juillet 1990

La requérante,
SYLVIE BRUNEAU

67834

Urbain Roger Soussouhounto

Prenez avis que Urbain Roger Soussouhounto, domicilié au 308, Marie-Louise, appartement 2, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui d'Urbain Roger Soss.

Québec, le 25 juillet 1990

Les procureurs du requérant,
CÔTÉ, DEMERS & LAMBERT

67932-32-2

Zhen Fei Wang

Prenez avis que Zhen Fei Wang, domicilié au 999, Beauregard, appartement 812, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Philippe Zhen Fei Wang.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Québec, le 21 juin 1990

Les procureurs du requérant,
PROULX, MARQUIS & ROY

67976-32-2

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005157-906

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ABDENACER HOUASNIA, domicilié au 840, Lauzon, appartement 208, Sainte-Foy, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Abdenacer Houasnia, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005159-902

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ABDUL KHALIG, domicilié au 1401, Aylwin, appartement 7, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Abdul Khalig, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004712-909

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CHANTAL SÉNÉCHAL, domiciliée au 4765, des Érables, Montréal, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Chantal Sénéchal, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005514-908

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CHRISTIANE HÉROUX, domiciliée au 589, Forget, appartement 1, Cap-de-la-Madeleine, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Christiane Héroux, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005135-902

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **CLAUDE ARBOUR**, domicilié au 12250, Armand-Bombardier, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Claude Arbour, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005179-900

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **FRANCINE VIGNERON**, domiciliée au 4531, Esplanade, Montréal, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Francine Vigneron, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005153-905

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **FRANÇOIS GOULET**, domicilié au 246, Notre-Dame, appartement 2, Repentigny, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à François Goulet, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-00551-909

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **GERRY STEFANATOS**, domicilié au 217, Irvine, Saint-Lambert, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Gerry Stefanatos, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-00534-903

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **GRAGINA WENT**, domiciliée au 5021, Glencairn, Montréal, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Gragina Went, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-006977-898

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **GUY LEMIEUX**, domicilié au 5198, Marquette, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Guy Lemieux, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005348-901

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre HEATHER LORD, domicilié au 10352, rue Leblanc, Montréal-Nord, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Heather Lord, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

Le greffier,

1719 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005160-900

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre HUGH LARIVIÈRE, domicilié au 9600, rue Saint-Michel, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Hugh Larivière, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

Le greffier,

1719 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005146-909

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JACQUES DUFOUR, domicilié au 5185, Poincaré, Auteuil, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Jacques Dufour, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

Le greffier,

1719 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005349-909

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JEAN HÉBERT, domicilié au 1000, Rockland, appartement 1018, Outremont, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Jean Hébert, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

Le greffier,

1719 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004703-908

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JANIE ROULEAU, domiciliée au 110, de Verceuil, appartement 2, Chomedey, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Jeanie Rouleau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

Le greffier,

1719 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005491-909

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JOHN MCNAMEE, domicilié au 60, rue Courtney-Drive, Montréal-Ouest, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à John McNamee, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

Le greffier,

1719 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005172-905

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LINDA RUGGLES, domiciliée au 1301, Lafayette, appartement 2, Longueuil, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Linda Ruggles, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719 *Le greffier,*
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005141-900

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MICHELLE BILODEAU, domiciliée au 3393, Bécancourt, Sainte-Foy, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Michelle Bilodeau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719 *Le greffier,*
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-004690-907

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre NORMAND BERGERON, domicilié au 500, Saint-Georges, appartement 405, Saint-Lambert, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Normand Bergeron, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719 *Le greffier,*
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-001816-904

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PATRICK ALLARD, domicilié au 35, rue Roy, Carleton, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Patrick Allard, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719 *Le greffier,*
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005136-900

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PAULA ARMSTRONG, domiciliée au 3704, Jeanne-Mance, Montréal, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Paula Armstrong, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719 *Le greffier,*
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005992-907

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PETER PAWSON, domicilié au 4355, rue Sainte-Catherine-Ouest, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Peter Pawson, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719 *Le greffier,*
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005512-902

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PIER BLAIS, domicilié au 4260, Papineau, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Pier Blais, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005173-903

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PIERRE SIMARD, domicilié au 229, rue Saint-Denis, Beauport, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Pierre Simard, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005493-905

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ROBERT ROTHON, domicilié au 4821, rue du Parc, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Robert Routhon, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005164-902

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RUDDY WILLIAM MAYOFF, domicilié au 7217, boulevard L'Assomption, Saint-Léonard, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Ruddy William Mayoff, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005143-906

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SANDRA CAPPONI, domiciliée au 6715, rue Sherbrooke Ouest, appartement 14, Montréal, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Sandra Capponi, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005176-906

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre THUONG TRAN, domicilié au 539, 91^e Avenue, Laval, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Thuong Tran, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 19 juillet 1990

1719

Le greffier,
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Compagnie (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1248-5439 AGRONOËL INC.	1969 08 25	1990 07 17	de la dénomination sociale: FERME RO-NO INC.

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

1698

Compagnie (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2760-2424 LE 14 PLUS INC.	1990 07 18	Beauharnois
2755-6695 2755-6695 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Terrebonne
2755-7545 2755-7545 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Québec
2758-0182 2758-0182 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Alma
2758-0471 2758-0471 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Beauce
2758-0570 2758-0570 QUÉBEC INC.	1990 07 19	Beauce
2758-1313 2758-1313 QUÉBEC INC.	1990 07 10	Baie-Comeau
2758-1347 2758-1347 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Drummond
2758-1529 2758-1529 QUÉBEC INC.	1990 07 19	Frontenac
2758-1826 2758-1826 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Rimouski
2758-1834 2758-1834 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Rimouski
2758-1842 2758-1842 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Saint-François
2758-2287 2758-2287 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Québec
2758-2360 2758-2360 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2758-2600		
2758-2600 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Québec
2758-3160		
2758-3160 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Saint-Hyacinthe
2758-3178		
2758-3178 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Iberville
2758-3244		
2758-3244 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Québec
2758-3251		
2758-3251 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Trois-Rivières
2759-9984		
2759-9984 QUÉBEC INC.	1990 07 11	Beauharnois
2759-9992		
2759-9992 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Montréal
2760-0204		
2760-0204 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Longueuil
2760-0212		
2760-0212 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Terrebonne
2760-0220		
2760-0220 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Montréal
2760-0253		
2760-0253 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Montréal
2760-0279		
2760-0279 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Beauharnois
2760-0287		
2760-0287 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Hull
2760-0295		
2760-0295 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Montréal
2760-0451		
2760-0451 QUÉBEC INC.	1990 07 11	Montréal
2760-0477		
2760-0477 QUÉBEC INC.	1990 07 11	Montréal
2760-0543		
2760-0543 QUÉBEC INC.	1990 07 11	Montréal
2760-0584		
2760-0584 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Iberville
2760-0600		
2760-0600 QUÉBEC INC.	1990 07 11	Longueuil
2760-0618		
2760-0618 QUÉBEC INC.	1990 07 11	Longueuil
2760-0634		
2760-0634 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Saint-Hyacinthe
2760-0659		
2760-0659 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Montréal
2760-0733		
2760-0733 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Montréal
2760-0741		
2760-0741 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Joliette
2760-0816		
2760-0816 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal
2760-0873		
2760-0873 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2760-0881		
2760-0881 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Montréal
2760-0907		
2760-0907 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Longueuil
2760-0931		
2760-0931 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Laval
2760-0949		
2760-0949 QUÉBEC INC.	1990 07 12	Montréal
2760-1053		
2760-1053 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1079		
2760-1079 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Laval
2760-1095		
2760-1095 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Terrebonne
2760-1111		
2760-1111 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1129		
2760-1129 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1137		
2760-1137 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1145		
2760-1145 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1160		
2760-1160 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Terrebonne
2760-1178		
2760-1178 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Montréal
2760-1186		
2760-1186 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Rimouski
2760-1194		
2760-1194 QUÉBEC INC.	1990 07 17	RICHELIEU
2760-1202		
2760-1202 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Longueuil
2760-1228		
2760-1228 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Montréal
2760-1244		
2760-1244 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Terrebonne
2760-1301		
2760-1301 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1327		
2760-1327 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1350		
2760-1350 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Beauharnois
2760-1376		
2760-1376 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1400		
2760-1400 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1434		
2760-1434 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Beauce
2760-1442		
2760-1442 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Chicoutimi
2760-1459		
2760-1459 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2760-1475 2760-1475 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Labelle
2760-1491 2760-1491 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1525 2760-1525 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Montréal
2760-1558 2760-1558 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Laval
2760-1582 2760-1582 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Québec
2760-1590 2760-1590 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Montréal
2760-1608 2760-1608 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1616 2760-1616 QUÉBEC INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1665 2760-1665 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Saint-François
2760-1699 2760-1699 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Terrebonne
2760-1707 2760-1707 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Montréal
2760-1715 2760-1715 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Saint-Hyacinthe
2760-1723 2760-1723 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Montréal
2760-1764 2760-1764 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Québec
2760-1806 2760-1806 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Joliette
2760-1871 2760-1871 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Abitibi
2760-1913 2760-1913 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Laval
2760-1921 2760-1921 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Alma
2760-1947 2760-1947 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Laval
2760-1996 2760-1996 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Laval
2760-2002 2760-2002 QUÉBEC INC.	1990 07 16	Montréal
2760-2044 2760-2044 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Montréal
2760-2077 2760-2077 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Beauharnois
2760-2135 2760-2135 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Joliette
2760-2143 2760-2143 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Montréal
2760-2168 2760-2168 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2760-2234		
2760-2234 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Montréal
2760-2242		
2760-2242 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Montréal
2760-2259		
2760-2259 QUÉBEC INC.	1990 07 23	Joliette
2760-2275		
2760-2275 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Terrebonne
2760-2408		
2760-2408 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Montréal
2760-2465		
2760-2465 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Terrebonne
2760-2499		
2760-2499 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Montréal
2760-2507		
2760-2507 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Montréal
2760-2515		
2760-2515 QUÉBEC INC.	1990 07 17	Terrebonne
2760-2549		
2760-2549 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Montréal
2760-2556		
2760-2556 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Drummond
2760-2580		
2760-2580 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Montréal
2760-2598		
2760-2598 QUÉBEC INC.	1990 07 19	Saint-Hyacinthe
2760-2622		
2760-2622 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Montréal
2760-2663		
2760-2663 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Joliette
2760-2671		
2760-2671 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Longueuil
2760-2689		
2760-2689 QUÉBEC INC.	1990 07 19	Montréal
2760-2903		
2760-2903 QUÉBEC INC.	1990 07 19	Beauharnois
2760-1426		
ACADÉMIE DES ROUTIERS PROFESSIONNELS A.R.P. INC.	1990 07 13	Hull
2760-2283		
ACADÉMIE PMC INC.	1990 07 18	Montréal
2758-0679		
ADAL CONSTRUCTION INC.	1990 07 20	Québec
2760-2085		
LES AGENCES DANIEL BOUFFARD INC.	1990 07 17	Québec
2758-2329		
AGENCES R. COULOMBE INC.	1990 07 12	Laval
2758-2691		
AGRI-SERVICE GAGNÉ INC.	1990 07 20	Québec
2760-2457		
AIR-EAU STOP 2000 INC.	1990 07 17	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2760-0923 ALIMENTATION R G P INC.	1990 07 12	Rouyn-Noranda
2758-1511 ALIMENTATION ST-LOUIS DE FRANCE INC.	1990 07 19	Québec
2758-0208 AMÉNAGEMENT GILBERT ET CHAREST INC.	1990 07 12	Saint-François
2760-1640 AST ENVIRONNEMENT INC.	1990 09 01	Montréal
2760-2176 ATELIER G. REMON INC.	1990 07 17	Montréal
2760-0691 AUTOMATISATION C.I.M. INC. <i>C.I.M. AUTOMATION INC.</i>	1990 07 13	Montréal
2760-2051 AUTOMOBILE 100 LIMITE INC.	1990 07 17	Laval
2758-0646 LES AUTOMOBILES BLANCHETTE ET LEMAY INC.	1990 07 16	Trois-Rivières
2760-1046 LES AUTOMOBILES SUPER 2000 INC.	1990 07 12	Montréal
2758-0521 AVIATION F.L.D. INC.	1990 07 18	Saint-François
2760-2184 BDJ RÉNOVATION DE MEUBLES INC.	1990 07 17	Laval
2760-2036 BEN-PORC INC.	1990 07 16	Bedford
2758-0224 BLEUET HONFLEUR INC.	1990 07 16	Chicoutimi
2758-3210 BOIS G. DESCHÊNES & FILS INC.	1990 07 09	Kamouraska
2760-2192 LES BUANDIERS D.P. INC.	1990 07 17	Beauharnois
2758-2295 CAISSE ENREGISTREUSE OPTIMUM INC.	1990 07 17	Baie Comeau
2760-0626 CANTINE R.L. INC.	1990 07 12	Terrebonne
2759-9976 LES CARTOUCHES TONY INC.	1990 07 11	Montréal
2760-2069 CENT IMPEX INC.	1990 07 17	Longueuil
2758-0414 CENTRE DE DISTRIBUTION NICOLE ET SIMON LESSARD INC.	1990 07 11	Frontenac
2760-1517 CENTRE DE L'OISEAU BLEU INC.	1990 07 13	Trois-Rivières
2758-0497 CENTRE D'AUTO JEAN MORIN INC.	1990 07 17	Beauce
2760-1384 CENTRE SANKUKAN INC.	1990 07 13	Beauharnois
2755-6653 CHARLEBOIS & FILION CONFORT TOTAL INC.	1990 07 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2758-2261 CHAUFFAGE PIERRE OUMET INC.	1990 07 11	Joliette
2758-1321 CHAVECO INC.	1990 07 12	Saint-François
2760-1269 CLINIQUE MÉDICALE LE GARDEUROIS INC.	1990 07 17	Joliette
2760-1236 CLÔTURES J.M.D. INC.	1990 07 16	Longueuil
2760-0832 CLUB DE BILLARD LE PATRIOTE INC.	1990 07 13	Terrebonne
2758-2410 CLUB DE GOLF FAMILIAL FLORAL INC.	1990 07 20	Beauce
2758-2253 CLUB EVEREST INC.	1990 07 17	Québec
2760-0717 CLUB SPORTIF ACTION (1990) INC.	1990 07 12	Trois-Rivières
2758-0554 LE COFFRE À IDÉES INC.	1990 07 18	Québec
2760-0493 COLORIPRO INC.	1990 07 12	Bedford
2760-0840 COMMERCE YU & SZE INC. YU & SZE TRADING INC.	1990 07 13	Longueuil
2760-1004 COMPTABINFO INC.	1990 07 12	Longueuil
2760-0097 CONSEIL GMAO INC.	1990 07 11	Longueuil
2760-0774 LES CONSEILLERS KARMACHO LTÉE KARMACHO CONSULTANTS LTD.	1990 07 13	Montréal
2760-1822 LES CONSTRUCTIONS ALLAIRE & GINCE INC.	1990 07 17	Bedford
2758-1420 LES CONSTRUCTIONS BOISVERT ET LECLAIR INC.	1990 07 13	Terrebonne
2760-0238 LES CONSTRUCTIONS MARCEL MELANSON INC.	1990 07 12	Joliette
2758-2659 LES CONSTRUCTIONS MARCEL VEILLEUX INC.	1990 07 19	Québec
2760-1566 LES CONSTRUCTIONS TINTIN INC.	1990 07 16	Longueuil
2758-0505 LES CONSTRUCTIONS YVES LESSARD INC.	1990 07 13	Saint-François
2755-6703 CONSULTATION ET GESTION VÉTÉRINAIRES (C G V 1990) INC.	1990 07 16	Montréal
2760-0576 LES CONTENEURS S. LACAILLE, INC.	1990 07 12	Longueuil
2760-2267 CORPORATION LEADERIX LEADERIX CORPORATION	1990 07 18	Laval
2760-2523 CORRIVEAU ET SHANNON INC.	1990 07 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2758-2618 CRÉATIONS A.S.L. INC.	1990 07 18	Montréal
2760-1814 C.T.M. ÉLECTRIQUE INC.	1990 08 01	Montréal
2758-3152 DÉFI MICRO SERVICES INC.	1990 07 13	Québec
2758-0604 LES DÉLICES DE LA VALLÉE INC.	1990 07 16	Charlevoix
2758-3236 LES DÉLICES NORMANDS INC.	1990 07 16	Québec
2758-1784 LES DESSINS TECHN-O-CONCEPT INC.	1990 07 12	Chicoutimi
2760-1681 LES DÉVELOPPEMENTS IMMOBILIERS MARSAN INC.	1990 07 16	Montréal
2758-2667 DIRECT-FRUITS INC.	1990 07 16	Montréal
2758-0638 LES DISTRIBUTIONS HERMANN INC.	1990 07 19	Québec
2760-0790 DISTRIBUTEUR RÉAL MOREAU INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1574 DISTRIBUTION MARKETING SON INC. MARKETING SOUND DISTRIBUTION INC.	1990 07 16	Montréal
2758-0448 DISTRIBUTION PIERRE LABERGE INC.	1990 07 17	Québec
2758-1776 DISTRIBUTION SPORTS GE-CA INC.	1990 07 12	Trois-Rivières
2760-0469 LES DISTRIBUTIONS GUY GAUCHER INC.	1990 07 11	Saint-Hyacinthe
2758-1412 DISTRIBUTIONS MICHEL FAUCHER INC.	1990 07 13	Saint-François
2760-0857 LES DRAPERIES BELLISSIMO INC.	1990 07 13	Montréal
2758-3558 LES ENSEIGNES LUMINEUSES DUCHESNE INC.	1990 07 12	Rouyn-Noranda
2758-0190 LES ENTREPÔTS J. CARTIER INC.	1990 07 11	Chicoutimi
2760-2531 LES ENTREPRISES CARL SIMARD INC.	1990 07 18	Chicoutimi
2758-0422 LES ENTREPRISES H.M. MÉTAL INC.	1990 07 10	Trois-Rivières
2760-1277 LES ENTREPRISES LACOURSE PAYSAGISTES INC.	1990 07 17	Terrebonne
2758-2378 LES ENTREPRISES MAKWA, CHASSE, PÊCHE ET EXCURSIONS NORDIQUES INC.	1990 07 19	Québec
2760-1756 LES ENTREPRISES NORMAND THIBAUT INC.	1990 07 16	Beauharnois
2760-0683 ENTREPRISES REJEAN BOUCHARD INC.	1990 07 12	Joliette
2760-2150 LES ÉQUIPEMENTS SE-NA INC.	1990 07 17	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2760-1251 LES ÉQUIPES S.A.B. & FILS INC.	1990 07 17	Saint-Hyacinthe
2758-0430 FERME DU REMOUS INC.	1990 07 10	Richelieu
2758-1537 FERME J.D. GAGNON & FILS INC.	1990 07 16	Frontenac
2758-2709 FERME J.F. JULIEN INC.	1990 07 20	Québec
2758-2642 FERME PROLANGES INC.	1990 07 19	Beauce
2760-2564 FERME YVON LABBÉ INC.	1990 07 18	Beauce
2760-2226 LES FERMES GÉRIN CATAPHARD INC.	1990 07 18	Terrebonne
2760-2630 LA FINANCIÈRE RASCO INC. RASCO FINANCIAL INC.	1990 07 18	Montréal
2758-0653 FORESTIERS R.P.G.M. INC.	1990 07 16	Roberval
2760-0808 G N SPORTS INC.	1990 07 13	Terrebonne
2755-6687 GARAGE CAMILLE HOULE INC.	1990 07 18	Arthabaska
2760-1970 GARAGE RENÉ VANIER INC.	1990 07 16	Montréal
2760-1210 GARAGE S. CLOUTIER INC.	1990 07 16	Saint-Maurice
2760-1632 GARY W. BRAY INC.	1990 07 13	Terrebonne
2760-1855 GAZONNIÈRE DES LAURENTIDES INC.	1990 07 17	Terrebonne
2760-1798 GESTION ANDRÉ CARREAU INC.	1990 07 17	Terrebonne
2758-1404 GESTION ANDRÉ MORISSETTE INC.	1990 07 17	Québec
2760-0865 GESTION AUDIO REP. INC.	1990 07 13	Montréal
2758-0620 GESTION CAN SU INC.	1990 07 19	Québec
2760-2028 GESTION CHIOS LTÉE	1990 07 17	Montréal
2760-0758 GESTION DAGI INC.	1990 07 13	Montréal
2760-2648 GESTION DELSON (1990) INC.	1990 07 18	Longueuil
2758-1388 GESTION DORIS DUMAS INC.	1990 07 17	Québec
2760-1772 GESTION FRED SCHMIDT INC.	1990 07 17	Montréal
2760-1020 GESTION JICA INC.	1990 07 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2758-0596 GESTION JOAN ET MICHEL GERVAIS INC.	1990 07 16	Saint-Maurice
2760-1152 GESTION J.D.M.C. INC.	1990 07 13	Montréal
2758-2386 GESTION LOUIS CLAVET INC.	1990 07 19	Québec
2760-1749 GESTION L'ENTRE-DEUX INC.	1990 07 16	Trois-Rivières
2760-0766 GESTION MARGEX (1990) INC.	1990 07 13	Saint-Hyacinthe
2760-2614 GESTION MICHEL GUERTIN INC.	1990 07 18	Saint-Hyacinthe
2760-0089 GESTION MIRON GRAVEL INC.	1990 07 11	Laval
2760-1061 GESTION MOLITOR INC. MOLITOR MANAGEMENT INC.	1990 07 12	Saint-Hyacinthe
2760-2218 GESTION M. TÉTREAULT INC.	1990 07 18	Saint-Hyacinthe
2758-1487 GESTION M.B.Q. INC.	1990 07 18	Beauce
2758-2402 GESTION NICOLAS CARRIER INC.	1990 07 19	Québec
2758-1768 GESTION PADOUE INC.	1990 07 12	Trois-Rivières
2758-1396 GESTION PIERRE BELLEAU INC.	1990 07 17	Québec
2758-2394 GESTION SIMON CARRIER INC.	1990 07 19	Québec
2760-0899 GESTION SY-BO INC.	1990 07 16	Iberville
2760-1012 GESTION VAN LUONG INC.	1990 07 12	Montréal
2758-1370 LES GESTIONS BERMAP INC.	1990 07 17	Kamouraska
2760-0964 LES GESTIONS CHANTRIEL INC.	1990 07 13	Bedford
2760-1038 LES GESTIONS GINO SILVESTRI INC.	1990 07 12	Montréal
2760-1319 LES GESTIONS MARIE-ANN TEOLIS INC.	1990 07 12	Montréal
2760-2127 GILLES SIMARD CONSEIL INFORMATIQUE INC.	1990 07 17	Montréal
2760-1988 GROSSISTE EN CAMIONS LOURDS MERICA INC.	1990 07 16	Montréal
2760-2697 LE GROUPE AABI & FILS INC.	1990 07 19	Montréal
2758-2634 LE GROUPE DE GESTION SOUMIJO INC.	1990 07 17	Trois-Rivières
2760-1368 LE GROUPE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT M.J.M. INC.	1990 07 13	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2760-1285 LE GROUPE DUHAMEL ET ASSOCIÉS INC.	1990 07 18	Montréal
2760-1673 LE GROUPE IMMOBILIER MARSAN INC.	1990 07 16	Montréal
2755-7552 GROUPE ROCLAL INC.	1990 07 12	Québec
2760-2432 LE GROUPE SOL-CAN INC.	1990 07 17	Montréal
2760-0568 GUIDE INFO-RÉNOVATION INC.	1990 07 11	Laval
2758-1792 HORS.TEXTE INC.	1990 09 03	Québec
2760-0782 IKRAM POUR LE COMMERCE ET INVESTISSEMENT INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1863 INNERGEX INC.	1990 07 17	Montréal
2760-0592 INVESTISSEMENTS R.B. INC.	1990 07 12	Bedford
2758-1800 IRRIGATION LANCELOT LTÉE	1990 07 17	Québec
2760-1335 JEAN CLAUDE GODIN INC.	1990 07 12	Joliette
2760-0972 JFT AUTO INC.	1990 07 13	Terrebonne
2758-2436 J.M. VILLENEUVE INC.	1990 07 17	Chicoutimi
2760-1830 KIOSQUE DE LA PRESSE INTERNATIONALE INC.	1990 07 18	Montréal
2760-1939 KLEMFIL EXCAVATION INC.	1990 07 16	Laval
2760-1624 LABORATOIRES ORTHOPÉDIQUES NOUVELLE GÉNÉRATION INC.	1990 07 13	Laval
2758-2733 LES CONSULTANTS GENOR INC.	1990 07 17	Trois-Rivières
2760-0535 LOCATION B.L.G. INC.	1990 07 11	Richelieu
2760-0980 MARCHÉ SWADESH INC.	1990 08 01	Montréal
2760-0642 MARIE-ROSE DUBOIS INC.	1990 07 12	Longueuil
2755-7511 LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LUC MARINEAU INC.	1990 07 09	Saint-Maurice
2758-3582 MÉNAGE DAN-LOU INC.	1990 07 13	Québec
2760-1343 MEUBLES J.M. LAPLANTE INC.	1990 07 13	Bedford
2760-1392 MINUSCIE INC.	1990 07 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2760-1533 MISSION 2000 SERVICES IMMOBILIERS INC.	1990 07 13	Montréal
2758-0232 MUR-DALLE COFFRAGE INC.	1990 07 12	Beauharnois
2760-0824 NETTOYAGE À SEC CLASSIQUE DE MONTRÉAL INC.	1990 07 13	Montréal
2758-0166 LES NIVELEUSES LEMIEUX INC.	1990 07 16	Québec
2758-1859 N. DROUIN TRANSPORT INC.	1990 07 19	Beauce
2760-2655 OMNIMAX MULTISERVICES INC.	1990 07 18	Longueuil
2760-1905 OPTO-TECNICA LTÉE	1990 07 16	Montréal
2758-3228 LES OUVERTURES DESIGN INC.	1990 07 09	Québec
2760-0915 LE PAIN CHARMANT INC.	1990 07 12	Montréal
2760-1848 PÂTISSERIE LA CARAMBOLE INC.	1990 07 18	Longueuil
2758-0562 PAUL COUILLARD PEINTURES INC.	1990 07 19	Beauce
2758-0612 PHYSIOTHÉRAPIE ET TRAVAIL CORPOREL MANICOUAGAN INC.	1990 07 16	Baie-Comeau
2760-0709 PLACEMENT GEFINTER INC.	1990 07 12	Montréal
2758-2725 PLACEMENTS D. ET C. PAQUETTE INC.	1990 07 17	Hull
2758-2352 LES PLACEMENTS GASBEE LTÉE	1990 07 18	Québec
2755-7529 PLACEMENTS J. VINCENT INC.	1990 07 09	Saint-François
2760-0956 PLACEMENTS LUCICO INC.	1990 07 12	Montréal
2758-2279 PLACEMENTS L.H.V. INC.	1990 07 11	Mégantic
2760-2010 PLACEMENTS TROIS L. INC.	1990 07 16	Beauharnois
2760-1962 PLANTEK DESIGN INC.	1990 07 16	Montréal
2758-2303 PLOMBERIE RÉJEAN BÉDARD (1990) INC.	1990 07 17	Québec
2758-1339 PORCHERIES YVON GIGUÈRE INC.	1990 07 12	Trois-Rivières
2758-2337 PRESTIGE AUTOMOBILES DE GRANBY INC.	1990 07 13	Laval
2760-1483 LES PRODUCTIONS L'AUTOMNE SAUVAGE INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1541 LES PRODUCTIONS MICHEL LAVIGUEUR INC.	1990 07 13	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2760-1780 LES PRODUCTIONS MOTIVA-SON INC.	1990 07 17	Longueuil
2760-0246 PRODUITS FORESTIERS BENOIT (1990) INC.	1990 07 12	Terrebonne
2758-2345 RAYMOND THOMASSIN & ASSOCIÉS INC.	1990 07 17	Québec
2760-2473 RECYCLAGE D'AUTOS DE BEAUCE INC.	1990 07 18	Beauce
2755-6646 LES REMORQUAGES I.M. INC.	1990 07 13	Gaspé
2760-1103 RÉNOVATION FERLATTE & FILS INC.	1990 07 13	Longueuil
2760-1509 RESTAURANT BERMUDA OIGNON CAFÉ INC.	1990 07 13	Montréal
2760-2481 RESTAURANT CASA-MARE INC.	1990 07 18	Montréal
2760-2416 RESTAURANT KAM LI INC.	1990 07 18	Montréal
2758-0158 RESTAURANT LE ROUSSIN INC.	1990 07 11	Saint-François
2760-2572 RESTAURANT QUE-BAB INC.	1990 07 18	Longueuil
2760-2200 LE RÉTRO-PRO INC.	1990 07 17	Montréal
2758-0489 ROCHE/SOLIVAR INC.	1990 07 17	Québec
2758-0687 R.D.M. TRANSPORT INC.	1990 07 20	Laval
2760-1087 R.J. SÉNÉCHAL INC.	1990 07 13	Kamouraska
2760-2093 SACOCHE LAURIER INC.	1990 07 17	Québec
2760-1731 SALLE DE QUILLES P.C. INC.	1990 07 16	Bedford
2758-3194 SCIERIE G.B. INC.	1990 07 10	Gaspé
2758-2683 SECUR-PRE-ENTREE D.N.T. INC.	1990 07 17	Laval
2758-1362 SERVICES DE CONCIERGERIE GUY MÉNARD INC.	1990 07 10	Iberville
2760-0667 LES SERVICES PIERRE LAFLAMME INC.	1990 07 12	Joliette
2760-1954 LES SERVICES PROFESSIONNELS A. AUGER INC.	1990 07 16	Montréal
2760-2101 SFRA SERVICE FINANCIER INC.	1990 07 17	Montréal
2758-2311 LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE ENICAR INC.	1990 07 17	Québec
2760-2606 SPORTS R.P.M. INC.	1990 07 18	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2758-2675 SPORTS SUTTON INC.	1990 07 20	Bedford
2760-1657 STUDIO DE FOURRURE GILLES ALLARD (1990) INC. GILLES ALLARD FUR STUDIO (1990) INC.	1990 07 16	Montréal
2760-0675 TABAGIE CRISTAL INC.	1990 07 12	Montréal
2758-0174 TABAGIE GENTILLY INC.	1990 07 16	Trois-Rivières
2760-0550 TISA INC.	1990 07 12	Montréal
2760-2119 TRANSPORT 5M INC.	1990 07 17	Laval
2758-3186 TRANSPORT ATHLÉTIQUE INC.	1990 07 09	Chicoutimi
2760-1293 TRANSPORT D.S.T.J. INC.	1990 07 17	Saint-Hyacinthe
2760-2440 TRANSPORT MOUSTACHE INC.	1990 07 17	Saint-Hyacinthe
2760-0725 TRANSPORT YVES FILION INC.	1990 07 12	Terrebonne
2760-0261 LES TRANSPORTS YVAN MORIN INC.	1990 07 12	Joliette
2758-2626 UNIVERS-RECHERCHES INC.	1990 07 16	Beauharnois
2760-0485 VITRERIE JOLI VERRE INC.	1990 07 12	Laval
2760-0998 WING TAI INC.	1990 07 13	Montréal
2760-1467 YVES BRISSETTE ÉLECTRIQUE (MAINTENANCE) LTÉE	1990 07 13	Joliette

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

1699

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1369-1415 AGENCE DE VOYAGE ALADDIN INC.	1974 07 29	1990 07 17	
1244-2653 CELA CORPORATION LIMITED	1961 07 18	1990 07 12	CORPORATION CELA LTÉE CELA CORPORATION LTD
1504-4167 DÉPANNEUR GUYLAINE DRAPEAU INC.	1976 07 27	1990 07 18	
1348-4415 LES GALERIES GÉLINAS INC.	1973 11 09	1990 07 16	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1265-8977 H. KENNEDY INC.	1969 03 17	1990 07 12	
1465-8652 MICADE INC.	1976 03 26	1990 07 16	
1128-6416 NAP. LAFOREST & FILS (1968) LTÉE	1968 05 09	1990 07 10	
1133-4059 PILON LTÉE	1950 12 27	1990 07 13	
1632-5201 LES PLACEMENTS RODUC INC.	1979 02 23	1990 07 19	
1504-1825 ROGER GALIPEAU INC.	1976 07 08	1990 07 17	
1205-8715 SOUDURE F.M. INC.	1970 10 09	1990 07 11	

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

1700

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2758-0539 2758-0539 QUÉBEC INC.	2427-8483 QUÉBEC INC. 2758-0992 QUÉBEC INC.	1990 07 18	Québec
2758-3202 LES ENTREPRISES GRÉGOIRE PERREAULT INC.	LES ENTREPRISES GRÉGOIRE PERREAULT INC. LE PIED DE CENDRILLON INC.	1990 08 01	Saint-François
2758-0588 FROMAGERIE GILBERT INC.	1338-2262 QUÉBEC INC. 2758-0471 QUÉBEC INC.	1990 07 20	Beauce
2758-0216 GARAGE HENRI-PAUL LÉVESQUE INC.	GARAGE HENRI-PAUL LÉVESQUE INC. 2755-4351 QUÉBEC INC.	1990 07 09	Roberval
2755-7537 MEUNERIE DE KAMOURASKA INC.	MEUNERIE DE KAMOURASKA INC. TRANSPORT J.P. BÉRUBÉ (1984) INC.	1990 07 31	Kamouraska
2758-3145 SOMESCO INC.	SOMESCO INC. IMMEUBLES SOMEC INC.	1990 08 01	Québec

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

1701

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2536-2476 2536-2476 QUÉBEC INC.	1987 06 11	1990 07 16	de la dénomination sociale: PLEXI-GRAFF INC.
2539-0899 2539-0899 QUÉBEC INC.	1987 09 14	1990 07 10	1) de la dénomination sociale: ACADÉMIE ÉQUESTRE MONT ST-HILAIRE INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe 3) des dispositions
2632-2073 2632-2073 QUÉBEC INC.	1988 11 24	1990 07 16	du district: Terrebonne
2633-2320 2633-2320 QUÉBEC INC.	1988 12 16	1990 06 20	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2633-8160 2633-8160 QUÉBEC INC.	1989 01 06	1990 07 16	1) de la dénomination sociale: MERCERIE LE SAGUENÉEN (CHICOUTIMI) INC. 2) du district: Chicoutimi
2635-9638 2635-9638 QUÉBEC INC.	1989 01 16	1990 07 20	du district: Gaspé
2639-6564 2639-6564 QUÉBEC INC.	1989 02 24	1990 07 12	du capital-actions
2640-9375 2640-9375 QUÉBEC INC.	1989 03 28	1990 07 16	du district: Terrebonne
2645-3787 2645-3787 QUÉBEC INC.	1989 04 27	1990 07 17	du district: Longueuil
2731-4483 2731-4483 QUÉBEC INC.	1989 06 28	1990 07 16	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES RECTO-VERSO INC.
2732-7956 2732-7956 QUÉBEC INC.	1989 06 16	1990 07 18	du district: Saint-Hyacinthe
2738-6960 2738-6960 QUÉBEC INC.	1989 09 15	1990 07 12	du district: Terrebonne
2738-8230 2738-8230 QUÉBEC INC.	1989 09 19	1990 07 17	du district: Joliette
2743-6799 2743-6799 QUÉBEC INC.	1990 01 23	1990 07 10	de la dénomination sociale: TRANSPORT M.C.L. INC.
2748-0367 2748-0367 QUÉBEC INC.	1990 01 31	1990 07 10	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION TAWICH INC. TAWICH CONSTRUCTION INC.
2749-9789 2749-9789 QUÉBEC INC.	1990 03 13	1990 06 12	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS DU MUGUET INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2751-8380 2751-8380 QUÉBEC INC.	1990 05 04	1990 07 17	du district: Charlevoix
2751-9958 2751-9958 QUÉBEC INC.	1990 05 07	1990 07 16	de la dénomination sociale: GESTION RUSSELL ET DENIS INC.
2753-4270 2753-4270 QUÉBEC INC.	1990 04 12	1990 07 12	du district: Roberval
2755-1936 2755-1936 QUÉBEC INC.	1990 06 30	1990 06 27	du capital-actions
2755-9152 2755-9152 QUÉBEC INC.	1990 04 30	1990 07 12	de la dénomination sociale: MOR-FABCO INC.
2757-2718 2757-2718 QUÉBEC INC.	1990 06 04	1990 07 16	du district: Longueuil
2757-9358 2757-9358 QUÉBEC INC.	1990 06 18	1990 07 11	du district: Labelle
2759-2302 2759-2302 QUÉBEC INC.	1990 06 20	1990 07 06	du district: Terrebonne
2759-5396 2759-5396 QUÉBEC INC.	1990 06 27	1990 07 09	de la dénomination sociale: DESIGN CONCEPT 555 PLUS INC.
2546-2649 ACOUSTIQUE BACO DESIGNER INC.	1988 03 09	1990 07 16	du district: Beauce
2424-6589 AGRÉE-BEC LTÉE	1986 12 03	1990 07 16	de la dénomination sociale: AGREBEC INC.
2332-4718 LES ASSURANCES RAYNALD BEAUREGARD INC.	1985 12 13	1990 07 04	de la dénomination sociale: SERVICES FINANCIERS BEAUREGARD, CADOTTE & ASSOCIÉS INC.
1361-1447 AUTOMOBILE DENIS ST-ONGE INC.	1975 01 09	1990 07 10	1) de la dénomination sociale: GESTION B.M.H. INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
2730-7461 BÂTISSSES D'ACIER NOVAC INC.	1989 06 01	1990 07 19	du capital-actions
2750-0180 BECAN (1990) INC.	1990 03 07	1990 07 16	du capital-actions
2548-9782 BOUTIQUE CLAUDE LEFEBVRE LTÉE	1988 02 22	1990 07 16	de la dénomination sociale: 2548-9782 QUÉBEC INC.
1161-6190 CHAREST ÉLECTRIQUE, LIMITÉE	1957 10 28	1990 07 11	de la dénomination sociale: INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES P.M.D. INC.
2550-3608 CLINIQUE DENTAIRE CARMEN BÉLANGER INC.	1988 03 14	1990 07 11	de la dénomination sociale: LE GROUPE DENTAIRE BÉLANGER- GEMME INC.
1504-2476 CLUB DE GOLF DE WATERLOO (1976) INC.	1976 07 14	1990 07 12	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2743-6559 CRÉATION BARBO INC.	1990 01 19	1990 07 19	1) de la dénomination sociale: 2743-6559 QUÉBEC INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 3
2173-0635 C.P. SÉCURITÉ INC.	1984 07 24	1990 07 13	de la dénomination sociale: 2173-0635 QUÉBEC INC.
1840-4707 DCA COMMUNICATION-MARKETING INC.	1980 11 06	1990 07 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2746-4015 DFS QUÉBEC LTÉE	1990 02 07	1990 07 18	de la dénomination sociale: DFS CANADA LTÉE DFS CANADA LTD.
1643-1462 LES DISTRIBUTIONS FRANSMANNE INC.	1980 03 27	1990 07 12	de la dénomination sociale: LEROUX ET FRÈRES ST-ADRIEN INC.
2310-2221 ENVIRONNEMENT SERVICES ET MACHINERIE E.S.M. INC.	1984 09 14	1990 07 18	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1843-2765 FERME HUBERT DORÉ INC.	1981 02 13	1990 07 16	du capital-actions
1861-4487 FERME NORMAND LANGEVIN INC.	1982 09 17	1990 07 12	du capital-actions
2632-0200 FRANÇOIS LAFRAMBOISE & ASSOCIÉS INC.	1988 11 21	1990 07 11	du district: Montréal
2745-9650 GESTION JACQUES DÉSY INC.	1990 01 11	1990 07 13	du capital-actions
1855-0566 GESTION JEAN-LOUIS FABI INC.	1982 02 18	1990 06 22	1) de la dénomination sociale: GESTION S.F. (1990) INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 9
1850-6345 GESTION JEAN-PIERRE GAGNÉ INC.	1981 09 23	1990 07 16	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2430-3927 GESTION PREVER INC.	1987 02 11	1990 07 10	du district: Terrebonne
2755-5507 GESTION YVON GUILLOTTE INC.	1990 06 26	1990 07 09	de la dénomination sociale: LES ACIERS H ET H INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2324-3769 GILLES PRONOVOST & ASSOCIÉS INC.	1985 07 24	1990 07 18	de la dénomination sociale: PRONOVOST VASSEUR & ASSOCIÉS INC.
2531-0186 GOLF INVERNESS SUR LE LAC INC.	1987 09 29	1990 07 09	du capital-actions
2623-4245 GROUPE CONSEIL TRITECH INC.	1988 07 20	1990 07 12	du capital-actions
1266-3415 HABITATIONS STONEY POINT LTÉE	1946 06 19	1990 07 12	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 4
1143-0873 IMPRIMERIE G M INC.	1965 12 28	1990 07 17	du capital-actions
2425-8022 INTER PLAN DESIGN INC.	1987 02 01	1990 07 18	du district: Montréal
2757-9937 IRS INFORMATION RECHERCHE SERVICE INC.	1990 06 19	1990 07 06	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 15
2310-8558 LABORATOIRE D'OPTIQUE BONIN INC.	1984 10 02	1990 07 12	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1370-8656 LACOPAR INC.	1974 12 30	1990 07 12	du capital-actions
1851-1956 LAURIER PINARD INC.	1981 10 07	1990 07 16	du district: Arthabaska
2619-4860 LES LOGICIELS GUÉPARD INC.	1988 06 06	1990 07 17	du district: Beauharnois
1182-2004 LOUBIER MÉTAL LTÉE	1956 10 04	1990 07 17	de la dénomination sociale: 1182-2004 QUÉBEC INC.
2425-9699 MAÇONNERIE A.M. INC.	1987 01 13	1990 07 17	du district: Joliette
1850-0728 MAGASIN L'ALLURE INC.	1981 09 08	1990 07 17	de la dénomination sociale: MAGASIN FRÉDÉRIK ET COMPAGNIE INC.
1337-5001 MICHEL BOLDUC CONSTRUCTION INC.	1973 01 09	1990 07 10	du capital-actions
1307-3291 PEINTURES PROLUX INC.	1965 01 28	1990 07 17	du capital-actions
2419-4201 PLACEMENTS LANOFOR INC.	1986 08 26	1990 07 12	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 15
2547-6771 PLOMBERIE H.P. LECLERC LTÉE	1988 03 21	1990 07 16	de la dénomination sociale: 2547-6771 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1332-3738 LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES MERGEX LTÉE	1973 06 29	1990 07 12	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 4
1353-3096 ROY & CIE LIMITÉE	1915 09 03	1990 07 09	de la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS EUGÈNE ROY INC.
2551-7129 SLEM INC.	1988 05 09	1990 07 17	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 20
1633-7842 SOPA INC.	1979 02 16	1990 07 18	des dispositions
2757-2924 S.P.E.Q. MACHINES ROGER INC.	1990 05 30	1990 07 17	des dispositions
2740-3583 TREMBLAY GAUDREAU VENTILATION INC.	1989 11 27	1990 07 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
2160-1372 LES UNITÉS NORDYC INC.	1983 09 23	1990 07 16	de la dénomination sociale: PRO-QUIP CONSTRUCTION INC.
2618-6635 VACUUM ST-GABRIEL (1988) INC.	1988 05 16	1990 07 16	de la dénomination sociale: 2618-6635 QUÉBEC INC.
1702			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2630-2174 LÉPINE-CLOUTIER LTÉE	Modification	1990 04 04	1990 07 11
1703			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnie (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2758-1495 ACTION DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (STE-AGATHE) INC.	1990 07 19	201, rue St-Pierre, Sainte-Agathe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2758-1818 LES AMIS DU BOUT DE LA 440 EST INC.	1990 07 18	550, Fournier, Saint-François
2758-1503 ASSOCIATION DE CONSERVATION DE LA FAUNE DES CANTONS DE WINDSOR INC.	1990 07 19	Windsor
2758-1453 ASSOCIATION DE PÊCHE DE VAL-LIMOGES	1990 07 18	3979, des Merles, Mont-Laurier
2758-2030 ASSOCIATION DES AMIS DES UNIVERSITAIRES DE ST-JÉRÔME	1990 07 18	39, rue Huot, Saint-Jérôme
2758-0141 ASSOCIATION DES MAISONS DE LA ROSE-CROIX (A.M.O.R.C.)	1990 07 17	5130, rue St-Hubert, Montréal
2758-2592 L'ASSOCIATION D'AMITIÉ DE CANTLEY	1990 07 18	Route 307, Cantley
2755-6661 ASSOCIATION INTERNATIONALE DES INSTRUCTEURS ET INSTRUCTRICES EN MASSAGE POUR BÉBÉ - SECTION QUÉBÉCOISE	1990 07 18	85, Place Elmwood, Outremont
2750-2111 LE CENTRE COMMUNAUTAIRE BON PASTEUR	1990 07 17	2338, rue St-Antoine ouest, Montréal
2758-0455 CENTRE DE SKI DE FOND TERRE-ROUGE DE BERNIÈRES	1990 07 17	Bernières
2758-1354 CINÉMA LE RIVERAIN	1990 07 17	500, route du Parc, Sainte-Anne-des-Monts
2758-2014 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE, CHALET JYM	1990 07 18	4445, Malherbe, Québec
2755-6414 COMITÉ ACTION TOURISME VALLÉE DE LA MATAPÉDIA	1990 07 19	Amqui
2758-2048 COMITÉ INTERMUNICIPAL DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AMIANTE - BEAUCE (C.I.D.I.C.A.B.) INC.	1990 07 19	389, rue du Parc, Saint-Frédéric de Beauce
2758-1479 CORPORATION DE SERVICE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC	1990 07 19	276, rue St-Jacques ouest, bureau 910, Montréal
2758-2006 FAUBOURG MENA'SEN INC.	1990 07 17	870, St-François nord, Sherbrooke
2758-2022 FONDATION DE LA POLYVALENTE DES APPALACHES	1990 07 18	135, boulevard Lessard, Sainte-Justine
2754-6118 LA FONDATION DU C.L.S.C. DRUMMOND	1990 07 18	350, rue Saint-Jean, Drummondville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2755-6679 FONDATION LOUIS-PHILIPPE JANVIER	1990 07 18	35, rue Babin, Granby
2755-1498 FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LE GARDEUR INC.	1990 07 17	1, Montée des Arsenaux, Le Gardeur
2758-2576 HOCKEY MINEUR CÔTE-DE-BEAUPRÉ, ÎLE D'ORLÉANS	1990 07 18	10991, boulevard des Montagnards, Beaupré
2758-2063 INSPIRATION VISUELLE DE LAC ST-CHARLES INC.	1990 07 19	1688, 1 ^{re} Avenue, Lac Saint-Charles
2754-6779 MAISON DES JEUNES À MA BAIE INC.	1990 07 17	4953, Bonny, app. 4, Pierrefonds
2758-0547 MAISON DES JEUNES DE RAWDON	1990 07 18	3295, Laporte, Rawdon
2758-1461 PREMIÈRE CHANCE FONDATION D'AIDE AUX TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ET AUX TRAVAILLEUSES HANDICAPÉES EN MILIEU AUTOGÉRÉ	1990 07 19	7005, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal
2758-2584 SOCIÉTÉ DES CONCERTS CLASSIQUES DE ST-EUSTACHE	1990 07 18	248, rue de Bellefeuille, Saint-Eustache
2758-0463 SOCIÉTÉ DU PARC RÉGIONAL LA PLAINE	1990 07 17	Drummond
2758-2055 TÉLÉCOM-ACTION	1990 07 19	860, avenue Notre-Dame, Charlesbourg
2759-6105 THÉÂTRE DU REVOIR	1990 07 18	5198, rue Saint-Dominique, Montréal
1704		<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2743-9801 ASSOCIATION QUÉBEC-BELGIQUE FRANCOPHONE INC.	1990 01 25	1990 07 19	de la dénomination sociale: ASSOCIATION QUÉBEC- COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE INC.
2151-5630 CAFÉ DES DEUX PAINS DE VALLEYFIELD INC.	1983 02 18	1990 07 19	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2331-0600 CENTRE CULTUREL ISLAMIQUE DE QUÉBEC	1985 12 03	1990 07 19	des objets
2312-3045 LE CLUB D'ÉLECTRICITÉ DE MONTRÉAL INC.	1984 12 04	1990 07 17	de la dénomination sociale: CLUB D'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC INC.
1856-2546 COMITÉ ALPHABÉTISATION BAS ST-LAURENT	1982 03 25	1990 07 19	du nombre des administrateurs: 7
2316-2829 FONDATION CHARLES-HENRI LAPOINTE	1985 03 19	1990 07 19	1) des objets 2) des dispositions
1183-4553 LES LOISIRS DE ST-HILARION INC.	1962 02 28	1990 07 19	de la valeur des biens immobiliers
2633-8806 PROMIS (PROMOTION - MULTICULTURE - INTÉGRATION - SOCIÉTÉ NOUVELLE)	1989 01 17	1990 07 19	1) des objets 2) des dispositions
1314-6303 SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DE LA MONTÉRÉGIE	1965 03 31	1990 07 17	des dispositions
1705			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnie (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1637-3011 FÉDÉRATION DES GUIDES CATHOLIQUES DU DIOCÈSE DE HAUTERIVE	GUIDES DISTRICT DE BAIE COMEAU	1977 01 31
1227-6432 LES PRODUITS DE PAPIER DORFIN (QUE) LTÉE DORFIN PAPER PRODUCTS (QUE) LTD.	DORFIN DISTRIBUTION INC.	1971 12 22

1706

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1306-2922		
1306-2922 QUÉBEC INC.	1972 06 16	1990 07 18
1641-8923		
1641-8923 QUÉBEC INC.	1980 05 06	1990 07 18
1854-2829		
1854-2829 QUÉBEC INC.	1982 01 22	1990 07 18
1859-0588		
1859-0588 QUÉBEC INC.	1982 06 22	1990 07 18
2152-0267		
2152-0267 QUÉBEC INC.	1983 02 25	1990 07 18
2157-1138		
2157-1138 QUÉBEC INC.	1983 07 04	1990 07 18
2162-2808		
2162-2808 QUÉBEC INC.	1983 11 10	1990 07 18
2313-0925		
2313-0925 QUÉBEC INC.	1984 11 27	1990 07 18
2326-0169		
2326-0169 QUÉBEC INC.	1985 08 26	1990 07 18
2328-1793		
2328-1793 QUÉBEC INC.	1985 10 02	1990 07 18
2412-5551		
2412-5551 QUÉBEC INC.	1986 02 21	1990 07 18
2432-5102		
2432-5102 QUÉBEC INC.	1987 03 19	1990 07 18
2435-0837		
2435-0837 QUÉBEC INC.	1986 03 24	1990 07 18
2538-3480		
2538-3480 QUÉBEC INC.	1987 08 20	1990 07 18
2541-8948		
2541-8948 QUÉBEC INC.	1987 12 08	1990 07 18
2545-0586		
2545-0586 QUÉBEC INC.	1988 01 05	1990 07 18
2547-7951		
2547-7951 QUÉBEC INC.	1988 03 28	1990 07 18
2625-4060		
2625-4060 QUÉBEC INC.	1988 08 12	1990 07 18
2628-0099		
2628-0099 QUÉBEC INC.	1988 11 15	1990 07 18
2635-9919		
2635-9919 QUÉBEC INC.	1989 01 13	1990 07 18
2730-8279		
2730-8279 QUÉBEC INC.	1989 06 13	1990 07 18
1229-4815		
ADOC INC.	1967 05 10	1990 07 18
1368-9781		
AMÉNAGEMENTS HÉMISPÈRE INC.	1974 08 01	1990 07 18
1116-5750		
L'AMI DU FOYER INC.	1945 12 28	1990 07 18

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1252-7495 LES ANNEXES UNION INC.	1970 11 05	1990 07 18
2332-8859 AY UNERGIE INC.	1985 12 31	1990 07 18
1338-0456 BAR L'ENFER INC.	1973 07 16	1990 07 18
2637-6244 BOXE OLYMPIQUE VANIER INC.	1989 03 10	1990 07 18
2161-6206 CENTRE DE DÉPANNAGE HUMANITAIRE DE ST-JACQUES INC.	1983 10 28	1990 07 18
2553-5816 CENTRE DE L'INFORMATION TOURISTIQUE INFORMATISÉE DU QUÉBEC (CELTIQUE) INC.	1988 06 03	1990 07 18
2424-2216 LA CIE D'ENTRETIEN TRANSCO INC.	1986 11 19	1990 07 18
1634-2123 CLUB DE BOXE LANAUDIÈRE	1979 03 01	1990 07 18
1247-9283 COLONIA DEVELOPMENT INC.	1968 11 06	1990 07 18
1507-8652 COMMUNICATIONS LAMBCO INC.	1977 10 21	1990 07 18
1248-7138 CONSOLIDATED PERSONNEL SERVICES LTD.	1961 06 27	1990 07 18
2321-5379 CONSTRUCTION B.D.B. INC.	1985 05 24	1990 07 18
2534-5489 CONSTRUCTION ROCH DESCHÊNES INC.	1987 04 24	1990 07 18
1353-9721 LA CORPORATION MNB LIMITÉE	1972 04 07	1990 07 18
1348-3706 COVINOR INC.	1973 11 21	1990 07 18
1852-7309 DÉPANNEUR CENTRE VILLE DE TROIS-PISTOLES INC.	1981 11 26	1990 07 18
2328-3252 LES DISTRIBUTIONS GUIMAR INC.	1985 10 07	1990 07 18
1331-7847 LE DOMAINE LA QUENOUILLE CHANTANTE INC.	1973 05 29	1990 07 18
2420-8597 ÉBÉNISTERIE L.O.M. INC.	1986 10 02	1990 07 18
1479-1933 ÉCOLE DE DANSE MARCEL ET CLAIRE LEFEBVRE INC.	1977 07 04	1990 07 18
1347-8250 ENTREPRENEURS GRONBRI LTÉE	1972 07 06	1990 07 18
2526-0647 LES ENTREPRISES CONNIC INC.	1987 05 21	1990 07 18
2529-0255 LES ENTREPRISES DE RESTAURATION R.M. INC.	1987 08 07	1990 07 18
1243-9949 LES ENTREPRISES GÉNÉRALES DE MONTRÉAL, CANADA, LIMITÉE	1952 03 13	1990 07 18

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1347-1404 LES ENTREPRISES H. BEAUREGARD INC.	1973 06 07	1990 07 18
1860-4223 LES ENTREPRISES LUCIEN ROY INC.	1982 08 10	1990 07 18
1860-2367 LES ENTREPRISES RS80 LTÉE	1982 08 03	1990 07 18
2326-0664 ERBEL MENUISERIE & RÉNOVATION INC.	1985 08 28	1990 07 18
1296-6263 LES FOULARDS PATRICIA DUMONT INC.	1972 05 26	1990 07 18
1626-8799 GADBOIS & GADBOIS SPORT INC.	1978 05 30	1990 07 18
1170-3279 GARAGE GAÉTAN FRÉCHETTE INC.	1968 02 07	1990 07 18
1115-7914 GENERAL APPAREL CONTRACTORS INC.	1969 07 25	1990 07 18
1168-7258 GEORGES POITRAS AUTO LTÉE	1962 07 20	1990 07 18
1644-8268 LE GERBIER SPORT INC.	1980 05 26	1990 07 18
2311-9647 GESTION LES MAURES INC.	1984 10 31	1990 07 18
2160-7213 GESTION R.J.R. INC.	1983 10 05	1990 07 18
2327-3295 GESTION SOLANGE BOLDUC INC.	1985 09 17	1990 07 18
1361-0779 GOBEIL & POTVIN INC.	1975 01 06	1990 07 18
1118-7291 GRANT'S DIRECT BY MAIL SERVICES INC.	1934 05 29	1990 07 18
2322-9677 GROUPE DE SOUTIEN À L'ENTREPRISE- JEUNESSE DE L'ABITIBI INC.	1985 06 28	1990 07 18
2154-0034 GROUPE GALILÉE, ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LES SCIENCES, LES TECHNIQUES ET LA SOCIÉTÉ INC.	1983 04 12	1990 07 18
1161-4617 G. FOLEY & ASSOCIÉS INC.	1969 01 30	1990 07 18
2422-2077 HARMONIE OGILVIE	1986 11 13	1990 07 18
2171-0280 LES IMMEUBLES DÉSILETS INC.	1984 05 31	1990 07 18
1370-5850 LES IMMEUBLES J.V.M. INC.	1974 12 04	1990 07 18
1465-6797 LES IMMEUBLES TILLY-SUD INC.	1976 03 22	1990 07 18
1843-4431 INTER-VISION DES CANTONS DE L'EST INC.	1981 02 23	1990 07 18
1109-4083 INVESTISSEMENTS LUCIENNE GAGNON (1973) INC.	1965 11 26	1990 07 18

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1464-4488 JACQUES LACERTE & FILS INC.	1976 01 29	1990 07 18
2333-4618 JACQUES LUSSIER CONSEIL INC.	1986 01 16	1990 07 18
1189-5810 JOSEPH MÉNARD & FILS LIMITÉE	1953 11 12	1990 07 18
1359-0385 J. ALBERT TREMBLAY LTÉE	1974 09 09	1990 07 18
1270-7493 LÉONARD LAFOREST ET FILS INC.	1969 12 15	1990 07 18
1638-4745 LIBRAIRIE ST-MARC INC.	1979 08 28	1990 07 18
2328-6099 MAISON DU VIDÉO 6387 INC.	1985 10 09	1990 07 18
1864-1076 MAISON VIDÉOBEC (OUTAOUAIS) INC.	1982 12 09	1990 07 18
1103-1218 MARCHAND FRÈRES LTÉE	1949 09 15	1990 07 18
1142-2243 MAYMO LTÉE	1967 08 04	1990 07 18
2623-3205 LES MINES D'OR NORD-OUEST LTÉE	1988 07 18	1990 07 18
1115-3160 MISS MELODEE INC.	1962 01 30	1990 07 18
1246-5043 M. GOLD INC.	1955 09 30	1990 07 18
1327-2018 NEIL-MITCHELL COMPANY LTD.	1965 11 04	1990 07 18
1283-1905 NETTOYEURS R.W. INC.	1971 11 11	1990 07 18
1479-2311 PLACEMENTS BENOÎT COURCHESNE INC.	1977 07 06	1990 07 18
1363-5677 LES PLACEMENTS CROISSANT DU BEL AUTOMNE LTÉE	1975 05 16	1990 07 18
1257-4604 PLACEMENTS ERCO INC.	1967 06 21	1990 07 18
2323-7894 PLACEMENTS JACQUES CAYER INC.	1985 07 11	1990 07 18
1344-0177 LES PLACEMENTS J.R.S.D. INC.	1973 11 16	1990 07 18
1280-2856 LES PLACEMENTS PLAZA INC.	1970 05 19	1990 07 18
1328-6786 PLACEMENTS P.S. LTÉE	1966 02 08	1990 07 18
1359-4650 LES PLACEMENTS URANUS INC.	1974 10 01	1990 07 18
2328-0688 LES PLACEMENTS W. GAUTHIER INC.	1985 09 30	1990 07 18
2435-2056 LES PRODUITS R.V. INC.	1986 03 26	1990 07 18
1626-8864 RAZEL, CONSTRUCTEUR INC.	1978 06 01	1990 07 18

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1282-0999 REP INC.	1960 05 31	1990 07 18
2173-5048 LES REPRÉSENTANTS AUTONOMES DE VENTE MONTRÉAL LTÉE	1984 08 07	1990 07 18
1216-1865 RETEL EXCAVATION INC.	1971 06 11	1990 07 18
1506-6152 LES SERVICES ALIMENTAIRES GRAND PRÉ INC.	1977 08 31	1990 07 18
2154-7096 SERVICES D'INFORMATIONS IMMOBILIÈRES JEAN INC.	1983 04 28	1990 07 18
2310-3864 SOCIÉTÉ DE GESTION QUENAM LTÉE	1984 10 01	1990 07 18
1861-6094 STRACOM INC.	1982 09 21	1990 07 18
2626-9431 SYSTÈMES INFORMATIQUES DE L'HABITATION R.M. INC.	1988 09 21	1990 07 18
1506-5469 TABAGIE DU REZ-DE-CHAUSSÉE INC.	1977 08 29	1990 07 18
2428-7930 TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU HAUT ST-AURICE (TCOCHS)	1987 02 03	1990 07 18
2438-0495 TEXTES-LASER INC.	1986 06 18	1990 07 18
2423-5277 TRANSPORT LI-ON J.G. INC.	1986 10 31	1990 07 18
2322-6822 TRANSPORT MICHEL DES ROCHES INC.	1985 06 17	1990 07 18
1115-2642 VÊTEMENTS GOLDEN BRAND INC.	1961 04 20	1990 07 18

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution — Demandes de**1842-3053 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «1842-3053 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 25 juillet 1990

67958

*Pour la compagnie,
MANON BINETTE, C.A.*

2155-8155 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2155-8155 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 juillet 1990

67909

*Le procureur de la compagnie,
JULIEN ROY, notaire*

2320-4514 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2320-4514 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 17 juillet 1990

67910

*Le secrétaire de la compagnie,
JACQUES LEVESQUE*

2434-8021 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2434-8021 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Fabreville, le 25 juillet 1990

67959

*Le président,
RONALD LEBOEUF*

2528-4795 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2528-4795 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 juillet 1990

67911

*Le secrétaire de la compagnie,
DIANE ROCHEFORT*

2531-9559 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2531-9559 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 juillet 1990

67933

*Le secrétaire de la compagnie,
CHAHÉ BARDAKJIAN*

ADÉLARD DE SENNEVILLE & FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «ADÉLARD DE SENNEVILLE & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 29 juin 1990

67934

*Le président,
ADÉLARD DE SENNEVILLE*

ADÉLARD TREMBLAY & FILS LTÉE

Prenez avis que la compagnie «ADÉLARD TREMBLAY & FILS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 24 juillet 1990

67935

*Les procureurs de la compagnie,
GAGNON GAUTHIER GUIMOND & DESBIENS*

ASSOCIATION DES AMIS DE CROQUIGNOLES

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION DES AMIS DE CROQUIGNOLES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 19 avril 1990

67912

*La vice-présidente,
SYLVIE PROVENCHER*

AU CHOCOLAT MAGNIFIQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «AU CHOCOLAT MAGNIFIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Thetford Mines, le 30 juillet 1990

67977

*La présidente,
CHANTAL BILODEAU*

BAYER (CANADA) INC.

Prenez avis que la compagnie «BAYER (CANADA) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 juillet 1990

67968

*Les procureurs de la compagnie,
GRAVENOR KEENAN*

BERNARDIN ROBITAILLE INC.

Prenez avis que la compagnie «BERNARDIN ROBITAILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 10 juillet 1990

67969

*Le président,
BERNARDIN ROBITAILLE*

BIORYTHCO INC

Prenez avis que la compagnie «BIORYTHCO INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 19 juillet 1990

67913

Le président,
RICHARD GINGRAS

CONSTRUCTION NAIRN INC.

Prenez avis que la compagnie «CONSTRUCTION NAIRN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Malbaie, le 27 juillet 1990

67979

Le procureur de la compagnie,
DANIEL MARTINEAU, avocat

BOUTIQUE LARA INC.

Prenez avis que la compagnie «BOUTIQUE LARA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 11 juin 1990

67936

La présidente,
JACQUELINE GUIMOND

CORALLINE INC

Prenez avis que la compagnie «CORALLINE INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 27 juillet 1990

67970

Le président,
C. BÉLANGER

C.H.G.B. LTÉE

Prenez avis que la compagnie «C.H.G.B. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 24 juillet 1990

67914

Le secrétaire de la compagnie,
BENOÎT MERCIER

CLUB SOCIAL 12-39 INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB SOCIAL 12-39 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 31 juillet 1990

67978

La présidente,
MARIE BELZILE

COMITÉ DES FÊTES DU 125^e ANNIVERSAIRE D'ARMAGH

Prenez avis que la compagnie «COMITÉ DES FÊTES DU 125^e ANNIVERSAIRE D'ARMAGH» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Armagh, le 21 août 1990

67915

La présidente,
CÉCILE BEAULIEU

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN ENSEIGNEMENT MODERNE ESTRIE INC.

Prenez avis que la compagnie «COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN ENSEIGNEMENT MODERNE ESTRIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Richmond, le 24 juillet 1990

67916

Le président,
RICHARD HUCKLE

CORPORATION DES FÊTES DE TROIS-PISTOLES INC.

Prenez avis que la compagnie «CORPORATION DES FÊTES DE TROIS-PISTOLES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Pistoles, le 26 juillet 1990

67937

L'administrateur,
GABRIEL DESJARDINS, O.M.A.

DACTY-PRO INC.

Prenez avis que la compagnie «DACTY-PRO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 juillet 1990

67938

La présidente,
ANNE PRONOVOST

DESROSIERS ROBINSON INC.

Prenez avis que la compagnie «DESROSIERS ROBINSON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 mars 1990

67917

Le président,
YVES DESROSIERS

DISTRIBUTION M. MARQUIS INC

Prenez avis que la compagnie «DISTRIBUTION M. MARQUIS INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 23 juillet 1990

67939

La présidente,
DENYSE BEAULIEU MARQUIS

ENERBOIS INC.

Prenez avis que la compagnie «ENERBOIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 26 juillet 1990

67971

*Le procureur de la compagnie,
CAROL TURGEON, avocat*

HENRYK REIZES INC.*

Prenez avis que la compagnie «HENRYK REIZES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 juillet 1990

67980

*Le président,
HENRYK REIZES*

**FILS RELIABLE INC.
RELIABLE THREADS INC.**

Prenez avis que la compagnie «FILS RELIABLE INC. — RELIABLE THREADS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 juillet 1990

67972

*Les procureurs de la compagnie,
KIRSHENBLATT, CRESTOHL & BOGANT*

H.P. CARIGNAN INC.

Prenez avis que la compagnie «H.P. CARIGNAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bécancour, le 28 juillet 1990

67981

*Le président,
HENRI-PAUL CARIGNAN*

GENDRON, GAUTHIER INC.

Prenez avis que la compagnie «GENDRON, GAUTHIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sept-Îles, le 25 juillet 1990

67940

*Le procureur de la compagnie,
JEAN-PIERRE HUDON, notaire*

IMMEUBLES MARIE-VICTORIN INC.

Prenez avis que la compagnie «IMMEUBLES MARIE-VICTORIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 juillet 1990

67919

*Le procureur de la compagnie,
MAURICE MARTEL, C.R.*

GESTION BOILEAU CHAMPAGNE INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION BOILEAU CHAMPAGNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 24 juillet 1990

67941

*L'administrateur,
YVON CHAMPAGNE*

JEUNES ENTREPRENEURS DE L'ESTRIE INC.

Prenez avis que la compagnie «JEUNES ENTREPRENEURS DE L'ESTRIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 5 octobre 1989

67961

*Le président,
JULIEN LACHANCE*

GESTION IRSA INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION IRSA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 juillet 1990

67918

*Le vice-président,
LOUIS RAJOTTE*

LA FONDATION BERTHIER MALENFANT

Prenez avis que la compagnie «LA FONDATION BERTHIER MALENFANT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 juillet 1990

67942

*La secrétaire de la compagnie,
MIREILLE METHOT*

GESTION KANFIN INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION KANFIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 juillet 1990

67960

*Les procureurs de la compagnie,
LEGAULT-JOLY, avocats*

**L'ASSOCIATION DES ARTISANS DE
ST-CONSTANT**

Prenez avis que la compagnie «L'ASSOCIATION DES ARTISANS DE ST-CONSTANT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Constant, le 25 juillet 1990

67943

*La présidente,
FRANCINE BIENVENUE*

L'ASSOCIATION MONOPARENTALE ET PERSONNES SEULES DE NORMÉTAL ET LES ALENTOURS

Prenez avis que la compagnie «L'ASSOCIATION MONOPARENTALE ET PERSONNES SEULES DE NORMÉTAL ET LES ALENTOURS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 19 juin 1990

1710

*La présidente,
BERTHE BOISCLAIR*

LE CLOU DE L'ART INC.

Prenez avis que la compagnie «LE CLOU DE L'ART INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 23 juillet 1990

67920

*Pour la compagnie,
JEAN ROBERT BLOUIN*

LES ENTREPRISES BAGADE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES BAGADE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Ville-Marie, le 25 juillet 1990

67944

*Le procureur de la compagnie,
BENOIT DROLET, notaire*

LES ÉQUIPEMENTS FORTIN INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ÉQUIPEMENTS FORTIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 juillet 1990

67945

*Le procureur de la compagnie,
LYNE BOISVERT, avocate*

LES IMMEUBLES DORSI INC

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES DORSI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 18 juillet 1990

67946

*Le secrétaire de la compagnie,
PIERRE SIMARD*

LES IMMEUBLES ELECTRA INC.

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES ELECTRA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 juillet 1990

67947

*Les procureurs de la compagnie,
LAVERY, O'BRIEN*

LES IMMEUBLES HERMINE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES HERMINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 17 juillet 1990

67948

*Le président,
JEAN-PIERRE LECOURE*

LES PLACEMENTS DE LA MÉTIS INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS DE LA MÉTIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mont-Joli, le 1^{er} juin 1990

67962

*Le président,
GUY D'ANJOU*

LE TRANSPORTEUR DU ROI

Prenez avis que la compagnie «LE TRANSPORTEUR DU ROI» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 24 juillet 1990

67973

*Le président,
YVAN CÔTE*

MEUBLES ET DECORS MIRAGE (LAVAL) INC

Prenez avis que la compagnie «MEUBLES ET DECORS MIRAGE (LAVAL) INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 juillet 1990

67949

*Le président,
MICHEL CHERIAN*

MOREDALE REALTY CORPORATION

Prenez avis que la compagnie «MOREDALE REALTY CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 juillet 1990

67950

*Le président,
JACK DUBIN*

NAP. GOSSELIN & FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «NAP. GOSSELIN & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 19 juillet 1990

67921

*Le président,
ARTHUR GOSSELIN*

**PLOMBERIE ET CHAUFFAGE EXCEL INC.
EXCEL PLUMBING AND HEATING INC.**

Prenez avis que la compagnie «PLOMBERIE ET CHAUFFAGE EXCEL INC. — EXCEL PLUMBING AND HEATING INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 juillet 1990

67922

*Les procureurs de la compagnie,
GROSS, PINSKY*

POURVOIRIE TÊTE DE CASTOR INC.

Prenez avis que la compagnie «POURVOIRIE TÊTE DE CASTOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 juillet 1990

67951

*Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG*

PRODUCTIONS QUATRAM INC.

Prenez avis que la compagnie «PRODUCTIONS QUATRAM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 23 juillet 1990

67963

*Le secrétaire,
JEAN-MICHEL GIRARD*

RADIATEUR SÉLECT INC.

Prenez avis que la compagnie «RADIATEUR SÉLECT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-David, le 31 juillet 1990

67982

*La vice-présidente,
BRIGITTE GIRARD*

REMBOURRAGE PEAU NEUVE INC.

Prenez avis que la compagnie «REMBOURRAGE PEAU NEUVE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 31 décembre 1989

67983

*La secrétaire-trésorière,
MICHÈLE LALIBERTE*

**SOCIÉTÉ ACADIENNE DE RECHERCHES
PÉTROLIÈRES LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ ACADIENNE DE RECHERCHES PÉTROLIÈRES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 juillet 1990

67952

*Les procureurs de la compagnie,
BYERS CASGRAIN*

S.O.S. J'ÉCOUTE

Prenez avis que la compagnie «S.O.S. J'ÉCOUTE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Gaspé, le 23 juillet 1990

67923

*Le procureur de la compagnie,
RODRIGUE JONCAS, avocat*

VAILLANT & FRÈRES LTÉE

Prenez avis que la compagnie «VAILLANT & FRÈRES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 juillet 1990

67953

*Les procureurs de la compagnie,
McCARTHY TETRAULT*

VIDÉO 84 INC.

Prenez avis que la compagnie «VIDÉO 84 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 24 juillet 1990

67954

*Pour la compagnie,
JOCELYNE FAUVEL, C.G.A.*

WARREN HALE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «WARREN HALE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 juillet 1990

67964

*Les procureurs de la compagnie,
STERNTHAL KATZNELSON MICHELIN*

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé leur raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HUNT CLUB III <i>HUNT CLUB III AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LÉO	1990 07 12
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES LIEUX DU CULTE II	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINÉ-TÉLÉ LXXI	1990 07 17
PLACEMENTS SÉLECTE D'ÉGYPTE III, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>EGYPTIAN SELECT INVESTMENTS III AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	PLACEMENTS ÉQUINS MONTEBELLO « K », SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>MONTEBELLO EQUINE INVESTMENTS « K » AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	1990 07 09
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE « THE PIANIST »	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ASKA I	1990 07 11

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

1715

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
LA COMPAGNIE VALEURS MOBILIÈRES TRANSATLANTIQUE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>TRASATLANTIC SECURITIE COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	1155, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1500, Montréal, QC, H3A 2W1	1990 07 12
PLACEMENTS SÉLECTE D'ÉGYPTE III, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>EGYPTIAN SELECT INVESTMENTS III AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	1135, Côte-du-Front, Montebello, QC, J0V 1L0	1990 07 09
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BRUGES LONGUEUIL	1299, des Champs-Élysées, local 205, Chicoutimi, QC, G7H 6J2	1990 07 09
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BIENVILLE	615, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 200, Montréal, QC, H3B 1PS	1990 07 16

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
« THE PIANIST »

1600, rue de Lorimier,
local 272,
Montréal, QC,
H2K 3W5

1990 07 11

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

1718

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de chacune des sociétés en commandite suivantes ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
LE SARA, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 04 17	479, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal, QC, H2J 1J8	1990 07 17

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

1713

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
AU FIL DE L'EAU, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1990 07 12	7015, boulevard Gouin Est, Montréal, QC, H1E 5N2
DIRECTION DE RECHERCHE ÉNERGIE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ENERGY RESEARCH MANAGEMENT, AND COMPANY LIMITED	1990 07 11	700, 666, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, QC, H3A 1E7
LE ST-GERMAIN, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1990 07 17	6874, rue Jarry Est, Saint-Léonard, QC, H1P 3C1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VILLAGE ARCHIMÈDE TROISIÈME	1990 07 17	276, rue Saint-Jacques, local 1015, Montréal, QC, H2Y 1N3
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VILLAGE ARCHIMÈDE QUATRIÈME	1990 07 17	276, rue Saint-Jacques, local 1015, Montréal, QC, H2Y 1N3
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VILLAGE ARCHIMÈDE CINQUIÈME	1990 07 17	276, rue Saint-Jacques, local 1015, Montréal, QC, H2Y 1N3

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
VILLAGE ARCHIMÈDE
SIXIÈME 1990 07 17 276, rue Saint-Jacques,
local 1015,
Montréal, QC,
H2Y 1N3

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,*
CLAUDE LEBEAU

1717

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STARS ST-BRUNO	1990 07 25	2515, Ardennes, local 203, Brossard, QC

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Longueuil,*
LORRAINE SAUVÉ

1720

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont remplacé un commandité:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HUNT CLUB III HUNT CLUB III AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	173860 CANADA INC.	2630-0087 QUÉBEC INC.	1990 07 12
SOCIÉTÉ EN COM- MANDITE LE BIENVILLE	GESTION EIFFEL INC.	150229 CANADA INC.	1990 07 16
SOCIÉTÉ EN COM- MANDITE « THE PIANIST »	171364 CANADA INC.	ASKA FILM INTERNATIONAL INC.	1990 07 11

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,*
CLAUDE LEBEAU

1714

Commanditaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont apporté des modifications en ce qui a trait aux commanditaires:

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BRUGES LONGUEUIL	1299, des Champs-Élysées, local 205, Chicoutimi, QC, G7H 6J2	1990 07 09
PLACEMENTS SÉLECTE D'ÉGYPTE III, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE EGYPTIAN SELECT INVESTMENTS III AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1135, Côte-du-Front, Montebello, QC, J0V 1L0	1990 07 09

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

1716

Ministères — Avis concernant les**Affaires culturelles****Classement des biens culturels****Maison Lampron**

571, boulevard Sainte-Anne
Yamachiche

La ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) qu'elle a procédé au classement du bien culturel ci-dessus décrit:

« Une maison située au numéro d'immeuble 571, rue Sainte-Anne dans la municipalité de Yamachiche et érigée sur un terrain connu et désigné comme étant la subdivision cinquante-cinq du lot numéro huit cent trente-quatre (834-55), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-Yamachiche, division d'enregistrement de Trois-Rivières. »

Le classement prend effet à compter du 6 juillet 1989, date à laquelle fut transmis au propriétaire l'avis d'intention de classer le bien culturel.

Québec, le 6 juillet 1990

*La ministre des Affaires culturelles,
LUCIENNE ROBILLARD*

1723

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 5)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2833-8929 CHRISTIAN ASSEMBLY OF CAP DE LA MADELEINE	ASSEMBLÉE CHRÉTIENNE DE CAP-DE-LA-MADELEINE	1956 01 18
2829-6853 LA LAURENTIENNE VIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE INC. THE LAURENTIAN LIFE INSURANCE COMPANY INC.	LA CORPORATION D'ASSURANCE DE PERSONNES LA LAURENTIENNE THE LAURENTIAN LIFE AND HEALTH INSURANCE CORPORATION	1988 12 31

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

1708

Changement de siège social (Article 5)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de siège social de chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de constitution
1339-8169 LA FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE LA RIVE NORD	5185, rue Rideau, Ancienne-Lorette	1946 08 15
1295-7270 LA FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE LÉVIS BELLECHASSE	5185, rue Rideau, Ancienne-Lorette	1952 10 08
1335-7777 LA FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE LOTBINIÈRE MÉGANTIC	5185, rue Rideau, Ancienne-Lorette	1946 12 16

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

1709

Proclamations

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Pierrefonds sur le territoire de la ville de Dollard-des-Ormeaux

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

La date de cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Pierrefonds sur le territoire de la ville de Dollard-des-Ormeaux est reportée au 1^{er} janvier 1991.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 11 juillet 1990, par le décret du gouvernement du Québec numéro 999-90.

Par le décret numéro 1681-89 du 1^{er} novembre 1989, la date de cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Pierrefonds sur le territoire de la ville de Dollard-des-Ormeaux a été fixée au trente et unième jour après la publication d'une proclamation à cet effet.

Une proclamation a été émise et publiée à la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec* du 25 novembre 1989, de sorte que cette cessation de juridiction devait prendre effet le 26 décembre 1989.

Par le décret numéro 1905-89 du 13 décembre 1989, la date de cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Pierrefonds sur le territoire de la ville de Dollard-des-Ormeaux a été reportée au 1^{er} août 1990.

Il y a lieu de reporter de nouveau cette date au 1^{er} janvier 1991.

Québec, le 11 juillet 1990

Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 509
Folio: 91
1721

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Thérèse sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines et l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Terrebonne sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter du trente et unième jour après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*:

— le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Sainte-Thérèse;

— le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Terrebonne, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 4 juillet 1990, par le décret du gouvernement du Québec numéro 942-90.

Conformément aux articles 7.1 et 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil municipal de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté le Règlement numéro 568 afin de soustraire le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Thérèse et le soumettre à la juridiction de la cour municipale de la ville de Terrebonne.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Terrebonne, par son Règlement numéro 2163, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

Conformément aux articles 7 et 7.3 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 4 juillet 1990

Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 509
Folio: 90
1721

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

TRUST GÉNÉRAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que TRUST GÉNÉRAL INC., une société de fiducie régie par la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, s'adressera au Parlement du Québec, à sa présente session ou à sa prochaine session, aux fins de demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet (i) de continuer son existence en une compagnie régie par la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, (ii) de changer sa dénomination sociale pour une autre dénomination sociale conforme à la loi et (iii) d'abroger certaines dispositions de ses lettres patentes afin qu'elle n'ait plus le pouvoir de faire affaires comme compagnie de fiducie.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Montréal, le 27 juillet 1990

67975

Les procureurs,
DESJARDINS DUCHARME

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE DE RÉADAPTATION CINQUIÈME SAISON

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1990 07 19, à la corporation « CENTRE D'ACCUEIL CINQUIÈME SAISON » changeant sa dénomination sociale en celle de « CENTRE DE RÉADAPTATION CINQUIÈME SAISON ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1228-6563

1711

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES MÉDECINS CLINIENS ENSEIGNANTS DE MONTRÉAL

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1990 07 24, autorisé L'ASSOCIATION DES MÉDECINS CLINIENS ENSEIGNANTS DU QUÉBEC à changer son nom en celui de « ASSOCIATION DES MÉDECINS CLINIENS ENSEIGNANTS DE MONTRÉAL ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 1990 07 25.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1295-9730

1712

ASSOCIATION DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1990 07 24, autorisé « SYNDICAT DES CONSEILLERS EN GESTION DU PERSONNEL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC » à changer son nom en celui de « ASSOCIATION DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 1990 07 25.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1465-1996

1712

L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS PROTESTANTS DU QUÉBEC

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1990 07 24, autorisé « L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ENSEIGNANTS PROTESTANTS DU QUÉBEC » à chan-

ger son nom en celui de « L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS PROTESTANTS DU QUÉBEC ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 1990 07 25.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1467-1762

1712

SYNDICAT DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DE LA MAURICIE

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1990 07 24, autorisé « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE FRUITS-LÉGUMES À L'ÉTAT FRAIS DE LA RÉGION DE LA MAURICIE » à changer son nom en celui de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DE LA MAURICIE ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 1990 07 25.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1840-2784

1712

ASSOCIATION DES DERMATOLOGISTES DU QUÉBEC ASSOCIATION OF DERMATOLOGISTS OF QUÉBEC

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1990 07 24, autorisé « L'ASSOCIATION DES DERMATOLOGISTES ET SYPHILOLOGISTES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC et sa version THE PROVINCE OF QUÉBEC ASSOCIATION OF DERMATOLOGISTS AND SYPHILOLOGISTS » à changer son nom en celui de « ASSOCIATION DES DERMATOLOGISTES DU QUÉBEC et sa version ASSOCIATION OF DERMATOLOGISTS OF QUÉBEC ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 1990 07 24.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1458-7596

1712

SYNDICAT DU SOUTIEN SCOLAIRE DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DU SOUTIEN SCOLAIRE DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1990 07 24.

Le siège principal de l'association est à Hull, district judiciaire de Hull.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2755-6711

67955

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Charlevoix

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Charlevoix
Nos 240-18-000005-904
240-05-000021-858

LA CAISSE POPULAIRE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE, société régie par la loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège au 130, rue Nairn, La Malbaie, comté et district de Charlevoix, demanderesse, contre **MADAME FRANCE BELLEY**, domiciliée et résidant au 20, chemin Mailloux, La Malbaie, comté et district de Charlevoix; et **MADAME HENRIETTE ÉMOND**, domiciliée et résidant au 224, chemin Mailloux, La Malbaie, comté et district de Charlevoix, et **MONSIEUR DANIEL BELLEY**, domicilié et résidant sur le chemin Mailloux, La Malbaie, comté et district de Charlevoix, défendeurs conjoints et solidaires; et **LE RÉGISTRATEUR** de la première division d'enregistrement de Charlevoix, 237, Saint-Étienne, La Malbaie, district de Charlevoix, mis en cause.

« Un emplacement sis en la ville de La Malbaie, rang Rivière-Mailloux, étant et composant partie des lots six cent quatre-vingt-quinze et six cent quatre-vingt-dix sept (ptie 695, ptie 697), au cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie, mesurant en largeur, le long du chemin public, cent trente pieds (130 pi) et à la profondeur, toujours en largeur, cent trente-six pieds (136 pi) sur une profondeur du côté est, de cent trente et un pieds (131 pi) et du côté ouest, de quarante-cinq pieds (45 pi), le tout mesures anglaises et borné comme suit: au sud au chemin public, à l'est à la propriété de monsieur Normand Lapointe, au nord et à l'ouest à la propriété de monsieur Augustin Emond; ensemble ledit immeuble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 5 933,75 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1, La Malbaie, 237, Saint-Étienne, La Malbaie, le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE 1990 à DIX heures.

Le shérif,

ME PIERRE GAUDREULT

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 25 juillet 1990

67900

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006581-902

ASSURANCE-VIE DESJARDINS, partie demanderesse, contre **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-MATHIEU ENR.**, & 148369 CANADA INC., toutes deux ayant leur siège social au 1077, Saint-Mathieu, bureau 210, Montréal, parties défendresses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

L'immeuble du 1055, rue Saint-Mathieu à Montréal.

DESCRIPTION

Du corridor situé au rez-de-chaussée.

Le lot numéro R zéro neuf de la subdivision officielle du lot originaire deux mille trois cent soixante-six (2366-R09) au cadastre officiel de la ville de Montréal, quartier Saint-Antoine, situé entre les altitudes quarante-trois mètres et trente-cinq centièmes de mètres (43,35 m) et quarante-neuf mètres (49 m). Borné comme suit: vers une ligne nord-ouest, par le lot originaire 2365 et vers toutes les autres lignes, par le lot 2366-5. Contenant une superficie de mille deux cent vingt et un mètres carrés et cinquante centièmes de mètre carré (1 221,50 m²) entre les altitudes quarante-trois mètres et trente-cinq centièmes de mètre (43,35 m) et quarante-sept mètres et vingt-trois centièmes de mètres (47,23 m). Contenant une superficie de cent seize mètres carrés et vingt centièmes de mètre carré (116,2 m²) entre les altitudes quarante-sept mètres et vingt-trois centièmes de mètre (47,23 m) et quarante-neuf mètres (49,00 m). Contenant un volume d'environ quatre mille neuf cent quarante-six mètres cubes (4 946 m³). Distraction faite des lots 2366-R01 à 2366-R08, situés à l'intérieur de ce lot.

Description des locaux du rez-de-chaussée

Des emplacements ayant front sur la rue Saint-Mathieu dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les subdivisions R zéro un, R zéro deux, R zéro trois, R zéro quatre, R zéro cinq, R zéro six, R zéro sept et R zéro huit du lot originaire deux mille trois cent soixante-six (2366-R01, 2366-R02, 2366-R03, 2366-R04, 2366-R05, 2366-R06, 2366-R07, 2366-R08). Situés entre les altitudes quarante-trois mètres et trente-cinq centièmes de mètres et quarante-sept mètres et vingt-trois centièmes de mètre. Bornés de toutes parts par le lot 2366-R09. Le lot 2366-R01 contient une superficie de deux cent trente-trois mètres carrés et cinquante centièmes de mètre carré (233,50 m²) et un volume d'environ neuf cent six mètres cubes (906 m³). Le lot 2366-R02 contient une superficie de deux cent soixante-sept mètres carrés et vingt centièmes de mètre carré (267,2 m²) et un volume d'environ mille trente-sept mètres cubes (1 037 m³). Le lot 2366-R03 contient une superficie de soixante-six mètres carrés et quarante centièmes de mètre carré (66,4 m²) et un volume d'environ deux cent cinquante-huit mètres cubes (258 m³). Le lot 2366-R04 contient une superficie de cinquante-deux mètres carrés et trente centièmes de mètre carré (52,3 m²) et un volume d'environ deux cent trois mètres cubes (203 m³). Le lot 2366-R05 contient une superficie de deux cent cinquante-quatre mètres carrés et soixante centièmes de mètre carré (254,6 m²) et un volume d'environ neuf cent quatre-vingt-huit mètres cubes (988 m³). Le lot 2366-R06 contient une superficie de quarante-trois mètres carrés (43,0 m²) et un volume d'environ cent soixante-sept mètres cubes (167 m³). Le lot 2366-R07 contient une superficie de quatre cent quarante-cinq mètres

carrés (445 m²) et un volume d'environ mille sept cent vingt-neuf mètres cubes (1 729 m³). Le lot 2366-R08 contient une superficie de quatre-vingt-dix mètres carrés et vingt centièmes de mètre carré (90,2 m²) et un volume d'environ trois cent cinquante mètres cubes (350 m³).

Description des lots des trois sous-sols

Le lot A zéro un de la subdivision officielle du lot originaire deux mille trois cent soixante-six (2366-A01) au cadastre officiel de la ville de Montréal, quartier Saint-Antoine, situé entre les altitudes trente-quatre mètres et soixante-huit centièmes de mètre (34,68 m) et quarante-trois mètres et trente-cinq centièmes de mètre (43,35 m). Borné comme suit: adjacent au lot originaire 2365 vers le nord-ouest et, de tout autres côtés, ceinturé par le lot 2366-5. Mesurant suivant le cadastre et l'arpentage:

1. entre les altitudes 34,68 et 37,33 mètres: 14,21 mètres dans une ligne vers le nord-est, 4,12 mètres dans une ligne vers le nord-ouest, 31,41 mètres dans une ligne vers le nord-est 13,41 mètres dans une ligne vers le sud-est, 3,33 mètres dans une ligne vers le sud-ouest, 21,58 mètres dans une autre ligne vers le sud-est, 2,07 mètres dans une autre ligne vers le nord-est, 6,57 mètres dans une autre ligne vers le sud-est, 2,07 mètres dans une autre ligne vers le sud-ouest, 10,40 mètres dans une autre ligne vers le sud-est, 42,56 mètres dans une autre ligne vers le sud-ouest, 47,88 mètres dans une autre ligne vers le nord-ouest.

2. entre les altitudes 37,33 et 43,35 mètres: 8,09 mètres dans une ligne vers le nord-est, 23,70 mètres dans une ligne vers le nord-ouest, 2,85 mètres dans une autre ligne vers le nord-est, 10,18 mètres dans une autre ligne vers le nord-ouest, 40,35 mètres dans une autre ligne vers le nord-est, 31,61 mètres dans une ligne vers le sud-est, 5,76 mètres dans une ligne vers le sud-ouest, 27,43 mètres dans une autre ligne vers le sud-est, 3,33 mètres dans une autre ligne vers le sud-ouest, 21,58 mètres dans une autre ligne vers le sud-est, 2,07 mètres dans une autre ligne vers le nord-est, 6,57 mètres dans une autre ligne vers le sud-est, 2,07 mètres dans une autre ligne vers le sud-ouest, 10,40 mètres dans une autre ligne vers le sud-est, 42,56 mètres dans une autre ligne vers le sud-ouest, 63,81 mètres dans une autre ligne vers le nord-ouest; contenant une superficie de 2 204,7 mètres carrés entre les altitudes 34,68 et 37,33 mètres; contenant une superficie de 4 221,0 mètres carrés entre les altitudes 37,33 et 43,35 mètres; contenant un volume d'environ 31,252 mètres cubes.

Description de la tour centre

Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Mathieu portant le numéro d'immeuble 1055, étant le lot numéro trois de la subdivision du lot originaire deux mille trois cent soixante-six (2366-3), au cadastre officiel de la ville de Montréal, quartier Saint-Antoine, division d'enregistrement de Montréal. Ayant une altitude minimum de quarante-sept mètres et vingt-trois centièmes de mètre (47,23 m). Borné comme suit: vers le nord-est par les lots 2366-5 et 2366-2 (subdivisé en copropriété), vers le sud-est par le lot 2366-5, vers le sud-ouest par les lots 2366-5 et 2366-4 (subdivisé en copropriété) et vers le nord-ouest, par le lot 2366-5; mesurant, suivant le cadastre et l'arpentage, vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes de mètre (27,43 m) de largeur, trente-trois mètres et quarante-six centièmes de mètre (33,46 m) de profondeur dans ses lignes vers le nord-est et le sud-ouest; contenant une superficie de neuf cent dix-sept mètres carrés et quatre-vingt-un centième de mètre carré (917,81 m²).

Description des parties communes

Le lot cinq de la subdivision officielle du lot originaire deux mille trois cent soixante-six au cadastre officiel de la ville de Montréal, quartier Saint-Antoine. Borné comme suit: vers le nord-est par le lot originaire 2365, une partie du lot 1593-3, une partie du lot originaire 1896 (Compagnie de Chemin de Fer Canadien du Pacifique), vers le sud-est par une partie du lot originaire 1896 (Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique), vers le sud-ouest par une partie du lot originaire 1896 (Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique) et par la rue Saint-Mathieu (montrée à l'originaire), vers le nord-ouest par le lot originaire 2365 et par l'avenue Amesbury (montrée à l'originaire), mesurant suivant le cadastre et l'arpentage:

63,87 mètres dans une ligne vers le nord-ouest, 8,09 mètres dans une ligne vers le nord-est, 25,03 mètres dans une autre ligne vers le nord-ouest, 13,05 mètres dans une autre ligne vers le nord-ouest, 59,74 mètres dans une autre ligne vers le nord-est, 62,83 mètres dans une ligne vers le sud-est, 0,40 mètre dans une autre ligne vers le sud-est, 1,37 mètre dans une autre ligne vers le nord-est, 39,73 mètres dans une autre ligne vers le sud-est, 1,37 mètre dans une ligne vers le sud-ouest, 51,30 mètres dans une autre ligne vers le sud-ouest; contenant une superficie de 5 608,1 mètres carrés de l'altitude 34,68 mètres au nadir. Contenant une superficie de 3 403,4 mètres carrés entre les altitudes 34,68 et 37,33 mètres. Contenant une superficie de 1 387,1 mètres carrés entre les altitudes 37,33 et 43,35 mètres. Contenant une superficie de 2 933,9 mètres carrés entre les altitudes 43,35 et 47,23 mètres. Contenant une superficie de 1 964,5 mètres carrés entre les altitudes 47,23 et 49,00 mètres. Contenant une superficie de 2 080,7 mètres carrés de l'altitude 49,00 mètres au zénith. Distraction faite des lots 2366-2 (subdivisé), 2366-3, 2366-4 (subdivisé), 2366-A01 et 2366-R01 à 2366-R09, situés à l'intérieur de ce lot.

La mise à prix est fixée à 3 887 109,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le VENDREDI QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE 1990 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 30 juillet 1990

67901

Saint-Maurice

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure de La Tuque — District de Saint-Maurice

No 425-02-000056-890

S. 425-18-000002-908

CENTRE DE RÉNOVATION INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 295, rue Bostonnais, La Tuque, district de Saint-Maurice, G9X 2G2, partie demanderesse, contre

JACQUES CONSTANTINEAU, faisant affaires sous les nom et raison sociale de ÉBÉNISTERIE J.C. ENR., ayant son bureau au 3100, boulevard Ducharme, Haute-Mauricie, district de Saint-Maurice, G9X 3N8, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de La Tuque, 290, rue Saint-Joseph, La Tuque, G9X 3P1, mis en cause.

Désignation

« Un terrain ou emplacement situé en la municipalité de Haute-Mauricie, connu et désigné comme étant la subdivision numéro dix du lot originaire numéro quarante-quatre (lot no 44-10), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre fait pour le rang Un, canton de Mailhot, division d'enregistrement de La Tuque; avec bâtisse dessus construites, circonstances et dépendances, dont celle portant le numéro d'immeuble 3100, boulevard Ducharme. »

La mise à prix est fixée à vingt-deux mille trois cent trente-huit dollars et soixante-quinze cents (22 338,75 \$, ce qui est égal à 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de La Tuque, 290, rue Saint-Joseph, La Tuque, local 1.16, le VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1990 à DIX heures.

La shérif adjointe,
LORRAINE MORIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Tuque, le 20 juillet 1990

67902

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Terrebonne
No 715-02-000263-896

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-JOVITE, PAROISSE, corps politique et corporatif légalement constitué, ayant son bureau au 75, rue Napoléon, Saint-Jovite, QC, partie demanderesse, contre LE CURATEUR PUBLIC, ès qualités d'administrateur provisoire des biens délaissés par la compagnie ALLIED UNIVERSAL RESEARCH CORP., dont le siège social est au 800, carré Victoria, ville et district de Montréal, partie défenderesse.

Un emplacement vacant situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Jovite, étant composé comme suit, savoir:

1. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99), au cadastre officiel du canton de Salaberry, mesurant cent quinze pieds (115,00) dans ses lignes nord et sud et six cents pieds (600,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de soixante-neuf mille pieds carrés (69 000,00 pi²). Borné, tel lopin de terre, au nord et à l'est par autre partie dudit lot, au sud par une autre partie dudit lot, appartenant à Morkel Holdings Inc. ou représentants et à l'ouest partie par une autre partie dudit lot, appartenant à Geatano

Martino ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Giacinto Diata ou représentants.

2. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99), au cadastre officiel du canton de Salaberry, mesurant cent quinze pieds (115,00) dans ses lignes nord et sud et six cents pieds (600,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de soixante-neuf mille pieds carrés (69 000,00 pi²). Borné, tel lopin de terre, à l'est par le lot numéro cent un (101), au sud par autre partie dudit lot appartenant à Morkel Holdings Inc. ou représentants, et des deux autres côtés, au nord et à l'ouest, par autre partie dudit lot.

3. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cent quinze pieds (115,00) dans ses lignes nord et sud et trois cents pieds (300,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de trente-quatre mille cinq cents pieds carrés (34 500,00 pi²). Borné au nord par une autre partie dudit lot, appartenant à Nicola Bonavoglia ou représentants, au sud par une autre partie dudit lot, appartenant à Domenico Fenza ou représentants, à l'est par autre partie dudit lot et à l'ouest par une autre partie dudit lot, appartenant à Filice Cosino ou représentants.

4. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99), au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cent quinze pieds (115,00) dans ses lignes nord et sud et trois cents pieds (300,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de trente-quatre mille cinq cents pieds carrés (34 500,00 pi²). Borné, tel lopin de terre, à l'est par une autre partie dudit lot, appartenant à Nicola Bonavoglia ou représentants, au sud par une autre partie dudit lot, appartenant à Filice Cosino ou représentants, au nord et à l'ouest par une autre partie dudit lot.

5. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99), au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cent quinze pieds (115,00) dans ses lignes nord et sud et trois cents pieds (300,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de trente-quatre mille cinq cents pieds carrés (34 500,00 pi²). Borné à l'est par le lot numéro cent un (101), au nord par autre partie dudit lot appartenant à John Dornan ou représentants, à l'ouest et au sud par autre partie dudit lot.

6. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99), au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant neuf cents pieds (900,00) dans sa ligne ouest, deux cent trente pieds (230,00) dans sa ligne sud, six cents pieds (600,00) dans une première ligne est, cent quinze pieds (115,00) dans une première ligne nord le long de la ligne sud d'une autre partie dudit lot appartenant à Constanzo Greco ou représentants, trois cents pieds (300,00) dans une deuxième ligne est le long de la ligne ouest de cette autre partie dudit lot appartenant à Constanzo Greco ou représentants et cent quinze pieds (115,00) dans une deuxième ligne nord le long d'une autre partie dudit lot; contenant une superficie de cent soixante-douze mille cinq cents pieds carrés (172 500,00 pi²). Borné, tel lopin de terre, dans une première ligne nord, dans sa ligne ouest, dans sa ligne sud et dans une première est par autre partie dudit lot; dans une deuxième ligne nord et dans une deuxième est par cette autre partie dudit lot, appartenant à Constanzo Greco ou représentants; la ligne ouest dudit lopin de terre est située à cent soixante-cinq pieds (165,00) à l'est de la ligne divisant les lots numéros quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-dix-huit (99 et 98).

7. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99), au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cent quinze pieds (115,00) dans ses lignes nord et sud et trois cents pieds (300,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de trente-quatre mille cinq cents pieds carrés (34 500,00 pi²). Borné, tel lopin de terre, à l'ouest par le lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98), au sud par une autre partie dudit lot appartenant à Wilfrid Judge ou représentants, au nord et à l'est par autre partie dudit lot.

8. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant deux cent trente pieds (230,00) dans ses lignes nord et sud et trois cents pieds (300,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de soixante-neuf mille pieds carrés (69 000,00 pi²). Borné au nord par une autre partie dudit lot appartenant à Marjorie P. Fitzgerald ou représentants et des trois autres côtés à l'ouest, au sud et à l'est par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne ouest dudit lopin de terre est située à cent soixante-cinq pieds (165,00) à l'est de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-dix-huit (99 et 98).

9. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cent quinze pieds (115,00) dans ses lignes nord et sud et trois cents pieds (300,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de trente-quatre mille cinq cents pieds carrés (34 500,00 pi²). Borné à l'ouest par le lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98), au nord par une autre partie dudit lot appartenant à Marjorie P. Fitzgerald, au sud par une autre partie dudit lot appartenant à Vincenzo Filice ou représentants et à l'est par autre partie dudit lot.

10. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cent quinze pieds (115,00) dans ses lignes nord et sud et six cents pieds (600,00) dans ses lignes est et ouest, contenant une superficie de soixante-neuf mille pieds carrés (69 000,00 pi²). Borné au nord par autre partie dudit lot appartenant à Morkel Holdings Inc. ou représentants, à l'est partie par une autre partie dudit lot appartenant à Carlo Virelli ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Cartillone Biaggia ou représentants, à l'ouest et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne ouest dudit emplacement est située à cent soixante-cinq pieds (165,00) à l'est de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-dix-huit (99 et 98).

11. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné au sud par la ligne divisant les rangs Un et Deux (I et II), à l'ouest par une lisière de terre de cent quinze pieds de largeur (115,00) séparant le lopin de terre présentement désigné du lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98), au nord et à l'est par autre partie dudit lot.

12. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné au sud par la ligne divisant les rangs Un et Deux (I et II), et des trois autres côtés, au nord, à

l'est et à l'ouest par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne ouest dudit lopin de terre située à trois cent quatre-vingt-quinze pieds (395,00) à l'est de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-huit et quatre-vingt-dix-neuf (98 et 99). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.

13. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné au sud par la ligne divisant les rangs Un et Deux (I et II), et des trois autres côtés, au nord, à l'est et à l'ouest par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne est dudit lopin de terre est située à cent quinze pieds (115,00) de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-neuf et cent (99 et 100). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.

14. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes est et ouest et huit cent quarante pieds (840,00) dans ses lignes nord et sud; contenant une superficie de quarante-deux mille pieds carrés (42 000,00 pi²). Borné à l'est par le lot numéro cent (100), à l'ouest par le lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98), au nord et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne sud dudit lopin de terre est située à neuf cents pieds (900,00) au nord de la ligne divisant les rangs Un et Deux (I et II). Les lignes nord et sud sont parallèles entre elles.

15. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné, tel lopin de terre, à l'est partie par une autre partie dudit lot appartenant à Morkel Holdings Inc. ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Allied Universal Research Corp. ou représentants, à l'ouest partie par une autre partie dudit lot appartenant à Morkel Holdings Inc., ou représentants, partie par une autre partie dudit lot appartenant à Carmine Mastrogiacomio ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Alfredo Schirillo ou représentants, au nord et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne sud dudit lopin de terre est située à neuf cent cinquante pieds (950,00) au nord de la ligne divisant les rangs Un et Deux (I et II). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.

16. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné, tel lopin de terre, à l'ouest partie par une autre partie dudit lot appartenant à Morkel Holdings Inc. ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Carlo Virelli ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Cartillone Biaggia ou représentants, à l'est partie par une autre partie dudit lot appartenant à Antonio Pizzicarola ou représentants, partie par une autre partie dudit lot appartenant à Carlo Virelli ou représentants et partie par une autre partie dudit lot, au nord et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne ouest dudit lopin de terre est

située à trois cent quatre-vingt-quinze pieds (395,00) à l'est de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-dix-huit (99 et 98). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.

17. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant, tel lopin de terre, cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné, tel lopin de terre, à l'ouest partie par une autre partie dudit lot appartenant à Morkel Holdings Inc. ou représentants, partie par une autre partie dudit lot appartenant à Giovanni di Iorio ou représentants et partie par une autre partie dudit lot, à l'est, au nord et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne est dudit lopin de terre est située à cent quinze pieds (115,00) à l'ouest de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-neuf et cent (99 et 100). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.

18. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes est et ouest et huit cent quarante pieds (840,00) dans ses lignes nord et sud; contenant une superficie de quarante-deux mille pieds carrés (42 000,00 pi²). Borné à l'ouest par le lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98), à l'est par le lot numéro cent (100) au nord et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne sud dudit lopin de terre est située à mille huit cent cinquante pieds (1 850,00) au nord de la ligne divisant les rangs Un et Deux (I et II). Les lignes nord et sud sont parallèles entre elles.

19. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné au nord et au sud par autre partie dudit lot, à l'ouest partie par une autre partie dudit lot appartenant à Marjorie P. Fitzgerald ou représentants, partie par une autre partie dudit lot appartenant à Allied Universal Research Corp. ou représentants, et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Vincenzo Filice ou représentants et à l'est partie par une autre partie dudit lot appartenant à Marjorie P. Fitzgerald ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Allied Universal Research Corp. ou représentants; et, plus particulièrement, la ligne ouest est située à cent quinze pieds (115,00) à l'est de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-dix-huit (99 et 98). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.

20. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné au nord et au sud par autre partie dudit lot, à l'ouest partie par une autre partie dudit lot à Marjorie P. Fitzgerald ou représentants, partie par une autre partie dudit lot appartenant à Allied Universal Research Corp. ou représentants et à l'est par une autre partie dudit lot appartenant à Marjorie P. Fitzgerald ou représentants; et, plus particulièrement, la ligne ouest dudit lopin de terre est située à trois cent quatre-vingt-quinze pieds (395,00) à l'est de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-dix-huit (99 et 98). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.

21. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné au nord et au sud par autre partie dudit lot, à l'ouest partie par une autre partie dudit lot appartenant à Marjorie P. Fitzgerald ou représentants, partie par une autre partie dudit lot appartenant à Morkel Holdings Inc. ou représentants et partie par autre partie dudit lot appartenant à Jeannine Perron ou représentants et partie par une autre partie appartenant à Vincenzo Filice ou représentants, et à l'est par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne est dudit lopin de terre est située à cent quinze pieds (115,00) à l'ouest de la ligne divisant, pour partie, le lot numéro cent (100) et, pour partie, le lot numéro cent un (101). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.

22. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes est et ouest et huit cent quarante pieds (840,00) dans ses lignes nord et sud; contenant une superficie de quarante-deux mille pieds carrés (42 000,00 pi²). Borné à l'ouest par le lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98), à l'est par le lot numéro cent un (101), au nord et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne sud dudit lopin de terre est située à deux mille huit cents pieds (2 800,00) au nord de la ligne divisant les rangs Un et Deux (I et II). Les lignes nord et sud sont parallèles entre elles.

23. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné à l'ouest partie par une autre partie dudit lot appartenant à Saul Gellen ou représentants, partie par une autre partie dudit lot appartenant à Franco Pandolfo ou représentants et partie par autre partie dudit lot appartenant à Mario Dodario ou représentants à l'est partie par une autre partie dudit lot appartenant à Geatano Martino ou représentants, partie par une autre partie dudit lot appartenant à Giacinto di Iata et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Morkel Holdings Inc. ou représentants, au nord et au sud par autre partie dudit lot, et, plus particulièrement, la ligne ouest est située à cent quinze pieds (115,00) à l'est de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-dix-huit (99 et 98). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.

24. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné à l'ouest partie par une autre partie dudit lot appartenant à Allied Universal Research Corp. ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Morkel Holdings Inc. ou représentants, à l'est partie par une autre partie dudit lot appartenant à Cosino Filice ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Morkel Holdings Inc. ou représentants, au nord et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne ouest dudit lopin de terre est située à trois cent quatre-vingt-quinze pieds (395,00) à l'est de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-dix-huit (99 et 98). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.

25. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné à l'ouest partie par une autre partie dudit lot appartenant à Dominico di Fenza ou représentants, et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Giuseppe Catalano ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Mario Zampino ou représentants, à l'est partie par une autre partie dudit lot appartenant à Allied Universal Research Corp. ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Morkel Holdings Inc. ou représentants, au nord et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne est dudit lopin de terre est située à cent quinze pieds (115,00) à l'ouest de la ligne divisant les lots numéros quatre-vingt-dix-neuf et cent un (99 et 101). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.
26. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et ouest et huit cent quarante pieds (840,00) dans ses lignes nord et sud; contenant une superficie de quarante-deux mille pieds carrés (42 000,00 pi²). Borné à l'ouest par le lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98), à l'est par le lot numéro cent un (101), au nord et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne nord dudit lopin de terre est située à mille deux cent quatre-vingt-quinze pieds (1 295,00) au sud de la ligne divisant les rangs Deux et Trois (II et III). Les lignes nord et sud sont parallèles entre elles.
27. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné, tel lopin de terre, à l'ouest partie par une autre partie dudit lot appartenant à Allied Universal Research Corp. ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Wilfrid Judge ou représentants, à l'est partie par une autre partie dudit lot appartenant à Allied Universal Research Corp. ou représentants et partie par une autre partie dudit lot, au nord et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne ouest dudit lopin de terre est située à cent quinze pieds (115,00) de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-dix-huit (99 et 98).
28. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné, tel lopin de terre, à l'ouest partie par une autre partie dudit lot appartenant à Constanzo Greco ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Allied Universal Research Corp. ou représentants, à l'est partie par une autre partie dudit lot appartenant à Allied Universal Research Corp. ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Cosino Filice ou représentants, au nord et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne ouest dudit lopin de terre est située à trois cent quatre-vingt-quinze (395,00) pieds à l'est de la ligne divisant les lots 99 et 98. Les lignes nord et sud sont parallèles entre elles.
29. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99), au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et neuf cents pieds (900,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de quarante-cinq mille pieds carrés (45 000,00 pi²). Borné à l'ouest partie par une autre partie dudit lot appartenant à Nicola Bonavoglia ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Allied Universal Research Corp. ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Dominico di Fenza ou représentants, à l'est partie par une autre partie dudit lot appartenant à Serafino Martino ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à John Dornan ou représentants et partie par une autre partie dudit lot appartenant à Allied Universal Research Corp. ou représentants, au nord et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne est dudit lopin de terre située à cent quinze pieds (115,00) à l'ouest de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-neuf et cent un (99 et 101). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.
30. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99), au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes est et ouest et huit cent quarante pieds (840,00) dans ses lignes nord et sud; contenant une superficie de quarante-deux mille pieds (42 000,00 pi²). Borné à l'ouest par le lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98), à l'est par le lot numéro cent un (101), au nord et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne nord est située à trois cent quatre-vingt-cinq pieds (345,00) au sud de la ligne divisant les rangs Deux et Trois (II et III). Les lignes nord et sud sont parallèles entre elles.
31. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et trois cent quarante-cinq pieds (345,00) dans ses lignes est et ouest. Borné au nord par les terres du rang Trois (III), à l'ouest par une autre partie dudit lot appartenant à Franco Bandofo ou représentants, soit une lisière de terre de cent quinze pieds (115,00) de largeur séparant ledit lopin de terre du lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98), à l'est et au sud par autre partie dudit lot; contenant une superficie de dix-sept mille deux cent cinquante pieds carrés (17 250,00 pi²).
32. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et trois cent quarante-cinq pieds (345,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de dix-sept mille deux cent cinquante pieds carrés (17 250,00 pi²). Borné au nord par les terres du rang Trois (III), à l'ouest par une autre partie dudit lot appartenant à Constanzo Greco ou représentants, à l'est par autre partie dudit lot appartenant à Cosino Filice ou représentants et au sud par autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne ouest dudit lopin de terre est située à trois cent quatre-vingt-quinze pieds (395,00) à l'est de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-dix-huit (99 et 98). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.
33. Un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) au cadastre officiel du canton de de Salaberry, mesurant cinquante pieds (50,00) dans ses lignes nord et sud et trois cent quarante-cinq pieds (345,00) dans ses lignes est et ouest; contenant une superficie de dix-sept mille deux cent cinquante pieds carrés (17 250,00 pi²). Borné au

nord par les terres du rang Trois (III), à l'ouest par une autre partie dudit lot appartenant à Vincenzo Mercuri ou représentants, à l'est par une autre partie dudit lot appartenant à Veronica Paulis ou représentants et au sud par une autre partie dudit lot; et, plus particulièrement, la ligne est dudit lopin de terre est située à cent quinze pieds (115,00) à l'ouest de la ligne divisant les lots quatre-vingt-dix-neuf et cent un (99 et 101). Les lignes est et ouest sont parallèles entre elles.

La mise à prix est fixée à 759,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1990 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 24 juillet 1990

67903

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 715-02-00063-882

LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES, corps politique et corporatif légalement constitué, ayant son siège social et son bureau principal à Sainte-Lucie-des-Laurentides, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre PETER YARENNIS, domicilié et résidant au Kasavite 7, Volos, Grèce, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Terrebonne, mis en cause.

Les immeubles ci-après désignés sont tous situés dans le rang 3 du canton de Doncaster, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton, division d'enregistrement de Terrebonne:

1. Le lot numéro trois cent soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-sept (lot no 17-374).
2. Le lot numéro quatre cent soixante et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-sept (lot no 17-471).
3. Le lot numéro trois cent sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro seize (lot no 16-307).
4. Le lot numéro deux cent cinquante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro seize (lot no 16-256).

La mise à prix est fixée à 101,25 \$ pour chacun des lots désignés ci-dessus, soit 25 % de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE 1990 à compter de QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 24 juillet 1990

67905

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour du Québec — District de Terrebonne

No 700-02-002405-893

MUNICIPALITÉ DE PRÉVOST, corporation légalement constituée, ayant un bureau sis au 2870, Labelle, Prévost, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre PHYLLIS FLAXMINTZ et SYLVIA RABIN-MINTZ, d'adresses inconnues, parties défenderesses.

Désignation:

« Un emplacement situé en la municipalité de Prévost, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent cinquante-huit (ptie 358), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme. Cet emplacement mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur par une profondeur de cent dix-huit pieds (118 pi) mesures anglaises et plus ou moins et borné comme suit: devant, au sud par un chemin privé; en arrière, vers le nord et d'un côté, vers l'ouest et de l'autre côté, à l'est par une autre partie dudit lot 358 dudit cadastre. »

La mise à prix est fixée à 671,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VENDREDI QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE 1990 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 24 juillet 1990

67904

Erratum

CLUB DE CANOË-KAYAC DU LAC ST-JOSEPH

Dans l'avis de délivrance de lettres patentes publié le 19 mai 1990 à la page 2352, le nom de la neuvième dénomination sociale aurait dû se lire: « CLUB DE CANOË-KAYAC DU LAC ST-JOSEPH ».

1722

ÉLECTRICITÉ DE CAMIONS L.P. INC.

Dans l'avis de délivrance d'un certificat de modification publié le 19 mai 1990 à la page 2345, à la troisième dénomination sociale, la dénomination sociale apparaissant dans la colonne « Modifications » aurait dû se lire « GESTION CAMIONS LAGUÉ INC. ».

1722

Les Chevalliers de Colomb du conseil de Huntingdon, numéro 3957

Dans l'avis de changement de dénomination sociale publié le 21 juillet 1990 à la page 3226, la date apparaissant dans la colonne « Nouvelle dénomination sociale » aurait dû apparaître dans la colonne « Date de constitution ».

1710

2425-4526 Québec Inc.

Dans l'avis de délivrance d'un certificat de modification publié le 21 juillet 1990 à la page 3211, les paragraphes 2 et 3 apparaissant dans la colonne « Date de constitution » auraient dû apparaître dans la colonne « Modifications ».

1710

Les Chevaliers de Colomb du conseil de Cap-aux-Meules, numéro 8526

Dans l'avis de changement de dénomination sociale publié le 21 juillet 1990 à la page 3226, la date apparaissant dans la colonne « Nouvelle dénomination sociale » aurait dû apparaître dans la colonne « Date de constitution ».

1710

Village d'Eastman

Dans l'avis d'octroi de lettres patentes publié le 12 mai 1990 à la page 2282, l'avis suivant aurait dû apparaître après la signature du sous-procureur général:

1710

La municipalité du village d'Eastman

Avis de l'octroi des lettres patentes ci-dessus est donné conformément aux dispositions de l'article 1133 du Code municipal. Ces lettres patentes entrent en vigueur le jour de leur publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le ministre des Affaires municipales,
FLORENT GAGNÉ

LEXIQUE GÉNÉRAL DES ASSURANCES



Voici présentés, dans un ouvrage peu encombrant et facile à consulter, quelque six mille termes de l'important domaine des assurances.

Pour la première fois, les mots propres à l'assurance sur la vie et aux assurances de dommages se trouvent réunis dans un ouvrage en deux parties : anglais-français et français-anglais.

Un recueil de première importance pour toutes les personnes qui œuvrent dans ce domaine important des relations humaines et pour tous ceux et celles qui ont le souci d'en connaître davantage sur leurs polices d'assurance.

Lexique général des assurances
Office de la langue française
1990, 272 pages
EOQ 27226-0

22,95 \$

Retourner ce coupon à
Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information :
(418) 643-5150
(Sans frais) 1 800 463-2100
Télecopieur (418) 643-6177



COMMANDE POSTALE

Nom _____ No compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone (____) _____

Quantité	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	EOQ 27226-0	Lexique général des assurances	22,95 \$	

Somme partelle: _____

Port et manutention 5 % (minimum 2 \$) _____

Grand total _____

Cartes de crédit acceptées

Numero _____

Date d'échéance _____

Banque _____

Nom du titulaire _____

Signature _____

Important :

Paiement par cheque ou mandat postal à l'ordre de - Les Publications du Québec -
Prix et conditions de vente modifiables sans préavis.
Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens.

Québec



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

